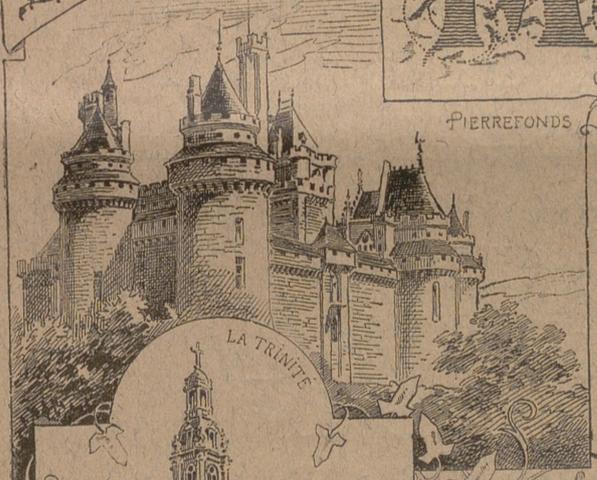


LE MONITEUR DE LA CONSTRUCTION MODERNE



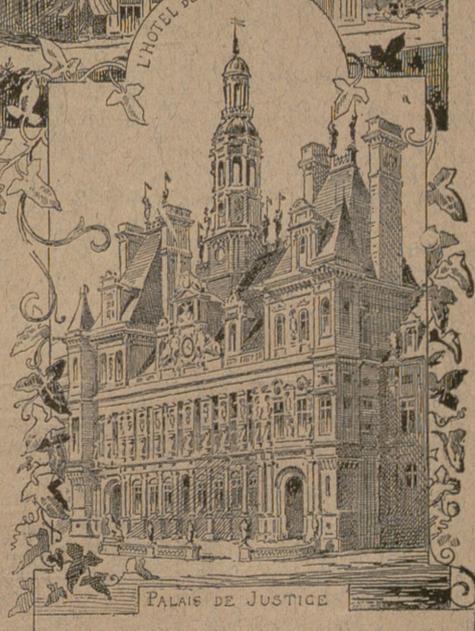
PIERREFONDS



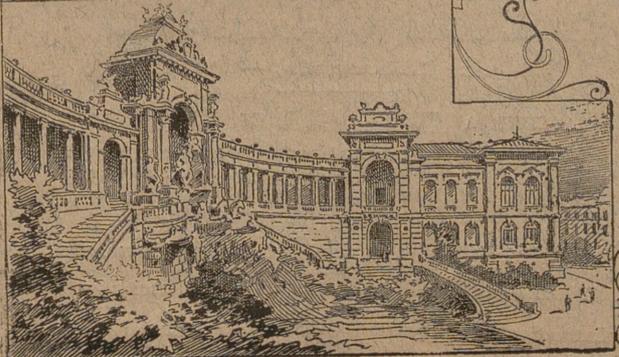
7^{ME} DE COMMERCE



LA TRINITE



HOTEL DE VILLE



PALAIS DE LONGCHAMPS



PALAIS DE JUSTICE

ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR: P. PLANAT

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 25

Samedi 29 Mars 1890

Prix du numéro: 75 centimes

ABONNEMENTS:
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 33 fr.

Rédaction: 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces:
DUJARDIN ET C^{IE}, EDITEURS
47, RUE BONAPARTE, 47. — PARIS.

Les abonnements partent du 1 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le *Moniteur Général* à partir du jour de leur abonnement.

R. 6559

R. 5770



LA CONSTRUCTION MODERNE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

MÉDAILLE D'ARGENT EXP^{on} 1889.
C^{IE} DU TAPIS-CORTICINE
LINOLEUM TAPIS-LIÈGE.
52, Rue Etienne-Marcel, 52. Paris.

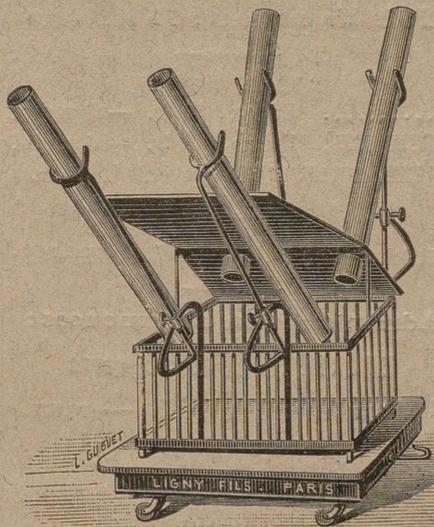
FLUATATION

POUR LE
DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil



ANCIENNES MAISONS
SOCIÉTÉ GÉN^{le} DE SÈCHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

LIGNY FILS, S^R

52, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES

Séchage immédiat des constructions au moyen d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts courants d'air chaud.

MÉDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes et des locaux insalubres.
Extraction des Salpêtres Enduit Ligny contre le retour de l'humidité.

CENTRALISATION DES DOSSIERS D'ADJUDICATION

DE TRAVAUX PUBLICS ET DE BATIMENT

S'adresser à MM. REULLIER & CHRISTIE, 1, rue Larrey, Paris. (Téléphone).

OU A LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN & Cie, éditeurs, 17, rue Bonaparte, Paris. (Téléphone).

ADJUDICATIONS PROCHAINES

LISTE DES DOSSIERS DONT LA FOURNITURE PEUT-ÊTRE FAITE SUIVANT DÉTAILS CI-DESSOUS

— 2 AVRIL —
PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFERIEURE. — Tabliers métalliques et garde-corps des ouvrages du chemin de fer de la Pallice..... 39,000 fr. »
 Prix du dossier 25 francs.

— 3 AVRIL —
PREFECTURE DU JURA. — Construction d'un pont sur la Loue..... 53,000 fr. »
 Prix du dossier 30 francs.

— 3 AVRIL —
MAIRIE D'ANTONY (Seine). — Réfection de pavage..... 10,000 fr. »
 Cautionnement..... 500 »
 Prix du dossier 3 fr. 50.

— 3 AVRIL —
PRÉFECTURE DU DOUBS. — Canal du Rhône au Rhin :
 Réfection des bajagers de l'Ecluse à Rance-nay..... 48,000 fr. »
 Cautionnement..... 4,500 »
 Prix du dossier 25 francs.

— 5 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE, A ROUEN. — Asile d'aliénés de Quatre-Mares, à Sotteville-lès-Rouen.
 Construction d'égout (lot unique). 29,588 fr. »
 Non compris sommes à valoir... 2,412 »
 Cautionnement..... 4,500 »
 Prix du dossier 15 fr.

— 10 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE. — Viabilité de 4 rues..... 24,634 fr. 25
 Prix du dossier 6 francs.

— 10 AVRIL —
MAIRIE DE CLERMONT (Puy-de-Dôme). — Construction d'égouts :
 Montant..... 61,833 fr. 25
 A valoir..... 4,666 75
 Ensemble..... 66,500 »
 Cautionnement..... 8,000 »
 Prix du dossier...

— 10 AVRIL —
PRÉFECTURE DU JURA. — Exhaussement de trois ponts sur le canal du Rhône au Rhin.
 Travaux de l'entreprise..... 76,769 fr. 85
 Somme à valoir..... 8,230 15
 Total... 85,000 fr. »
 Cautionnement..... 3,000 »
 Prix du dossier complet 100 francs.

— 14 AVRIL —
PRÉFECTURE DU CANTAL. — Maisons de garde des lignes de Lagnac à Vendes et de Vendes à Mauriac..... 95,000 fr. »
 Cautionnement pour avis..... 1,000 »
 Définitif..... 2,800 »

— 16 AVRIL —
PREFECTURE DU NORD. — Reconstruction du pont de Tressia, sur la Marque 39,000 fr. »
 Prix du dossier 25 francs.

— 14 AVRIL —
MAIRIE DE TOULOUSE (Haute-Garonne). — Construction de groupes scolaires :
 Montant..... 95,183 fr. 50
 Prix du dossier...

— 16 AVRIL —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Viabilité de 4 rues :
 Montant..... 78,000 fr. »
 Prix du dossier...

— 17 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE. — Viabilité de deux rues..... 37,544 fr. 62
 Prix du dossier 6 francs.

— 17 AVRIL —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Construction des facultés de droit et des lettres.
 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie..... 389,500 fr. »
 2^e lot. Ciments..... 39,400 »
 3^e lot. Pierres de tailles..... 460,000 »
 4^e lot. Charpentes..... 60,500 »
 5^e lot. Menuiserie..... 165,000 »
 6^e lot. Serrurerie..... 172,500 »
 7^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie..... 134,000 »
 8^e lot. Zinguerie, plomberie, couverture..... 57,200 »
 Il sera fourni des extraits par corps d'état à la demande des entrepreneurs.

— 18 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA SARTHE. — Viaduc métallique, suppression d'un passage à niveau et construction d'un pont (2 lots) :
 Montant..... 335,065 fr. »
 Prix du dossier...

— 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE A PARIS. — Construction d'une salle de fêtes, rue Le courbe (8 lots)..... 329,415 fr. »
 Fourniture d'extraits par corps d'état, sur demandes.

— 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE A PARIS. — Escalier en fer et en bois au groupe scolaire rue du Louvre..... 14,354 fr. »
 Frais d'adjudication..... 400 »
 Prix du dossier 15 francs.

— 19 AVRIL —
PREFECTURE DE LA SAVOIE. — Travaux à l'asile des aliénés de Bassens (2 lots) :
 Montant..... 75,000 fr. »
 Prix du dossier...

— 20 AVRIL —
MAIRIE D'ETREPAGNY (Eure). — Construction de l'hôtel de ville.
 1^{er} lot. Maçonnerie..... 46,195 fr. 22
 Cautionnement..... 2,300 »
 2^e lot. Charpentes en bois..... 7,262 71
 Cautionnement..... 360 »
 3^e lot. Couverture..... 6,112 05

Cautionnement..... 300 »
 4^e lot. Menuiserie..... 11,766 93
 Cautionnement..... 600 »
 5^e lot. Serrureries, Charpentes en fer..... 43,065 09
 Cautionnement..... 600 »
 6^e lot. Peinture, Vitrerie..... 6,000 »
 Cautionnement..... 300 »
 Total... 90,342 fr. »

Pour renseignements et visa de l'architecte, s'adresser à M. Marin, architecte à Saint-Maurles-Fossés. — Prix du dossier.

— 20 AVRIL —
COMMUNE DE SIMEGROLS (Dordogne). — Construction d'un groupe scolaire 19,622 fr. 64
 Cautionnement..... 1,000 »
 Visa des certificats par M. Cros Puymartin, architecte à Périgueux, 22, rue Gambetta.

— 24 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — Viabilité de trois rues. 27,891 fr. 42
 Prix du dossier.

— 24 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA MARNE. — Remplacement par des ponts métalliques fixes de trois ponts suspendus et d'un pont en charpentes. Montant du travail..... 122,000 fr. »
 Cautionnement..... 2,800 »
 Prix du dossier..... 25 »

— 25 AVRIL —
PRÉFECTURE DE L'AISNE. — Canal de l'Oise à l'Aisne. Elargissement du bief du canal latéral. Montant des travaux,.... 249,336 fr. 86
 Cautionnement provisoire.... 3,000 »
 Prix du dossier.

— PROCHAINEMENT —
QUIMPER (Finistère). — Agrandissement de l'asile d'aliénés..... 240,000 fr. »

— PROCHAINEMENT —
DIJON. — Etablissement d'une caserne de gendarmerie.

— PROCHAINEMENT —
MAIRIE DE LYON. — Mont-de-Piété.
 Montant des travaux..... 903,800 fr. »

— PROCHAINEMENT —
PARIS. — Travaux de viabilité pour la rue de Vouillé entre le quai de Javel et la rue Lecourbe :
 Construction d'égout..... 240,000 fr. »
 Projet de conduite d'eau..... 70,000 »
 Viabilité provisoire..... 98,400 »
 — définitive..... 394,000 »
 Plantation..... 19,200 »
 Autre projet de plantation..... 84,000 »
 Projet d'éclairage..... 19,400 »

— PROCHAINEMENT —
PARIS. — Construction d'une école supérieure de filles et d'une école maternelle rue des Martyrs 600,000 francs y compris frais d'agent et honoraires d'architecte.

On demande des Correspondants dans les Préfectures, Sous-Préfectures et Villes principales des Départements.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

— 18 AVRIL —
CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT A PARIS. — Ligne de Nantes à Bordeaux. Réfection des peintures des maisons de garde. 15,729 fr. 65

— 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'une salle de fêtes, rue Le-courbe (8 lots)..... 329,415 fr. »

— 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien des établissements dépendants du Mont-de-Piété de 1890 à 1893 (10 l.)..... 130,000 fr. »

— 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Escaliers en fer et en bois au groupe scolaire, rue du Louvre..... 11,354 fr. »

— 19 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Travaux à l'hôpital de la Charité (3 lots)... 80,202 fr. 39

DÉPARTEMENTS

— 29 MARS —
PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE. — Travaux de chemins (4 lots)..... 13,700 fr. »

— 29 MARS —
SOUS-PRÉFECTURE DE MONTARGIS (Loiret). — Agrandissement de l'école de Varennes (6 lot)..... 23,398 fr. 44

— 30 MARS —
MAIRIE DE SAINT-SEVER (Landes). — Amélioration de l'égout du Cap-du-Pouy..... 812 fr. 70

— 1^{er} AVRIL —
MAIRIE D'OUDRY (Saône-et-Loire). — Reconstruction de l'église..... 48,231 fr. 50

— 1^{er} AVRIL —
MAIRIE DE LUNEVILLE (Meurthe et-Moselle). — Travaux à l'abattoir (6 lots)..... 40,723 fr. 91

— 1^{er} AVRIL —
MAIRIE DE LA MADELEINE (Nord). — Construction d'un hôtel-de-ville. 91.609 fr. 14

— 2 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. — Pensionnat à l'asile des aliénés de Lafond..... 55,000 fr. »

— 3 AVRIL —
PRÉFECTURE DU DOUBS. — Canal du Rhône au Rhin, Réfection des bajoyers de l'écluse de Rancenay..... 48,000 fr. »

— 3 AVRIL —
MAIRIE D'ANTONY (Seine). — Réfection de pavages..... 10,600 fr. »

— 5 AVRIL —
SOUS-PRÉFECTURE DE BONNEVILLE (Haute-Savoie). — Travaux communaux (3 lots)..... 42,368 fr. 26

— 5 AVRIL —
MAIRIE DE DIJON (Côte-d'Or). — Génie Entretien des bâtiments militaires de 1890 à 1895 (6 lots)..... 102,150 fr. »

— 5 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA SEINE - INFÉRIEURE. — Construction d'un égout..... 32,000 fr. »

— 5 AVRIL —
SOUS-PRÉFECTURE DE NEUFCHATEAU (Vosges). — Travaux communaux (4 lots)..... 11,122 fr. »

— 5 AVRIL —
SOUS-PRÉFECTURE DE CHAROLLES (Saône-et-Loire). — Travaux communaux (5 lots)..... 37,100 fr. »

— 7 AVRIL —
PRESBYTERE DE FRONTONAS (Isère). — Achèvement du presbytère.... 7,468 fr. 34

— 7 AVRIL —
MAIRIE DE VOUZON (Loir-et-Cher). — Reconstruction de la tour de l'église. 1,000 fr. »

— 7 AVRIL —
MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DE-CORPS (Indre-et-Loire). — Construction de préaux aux écoles..... 11,683 fr. »

— 7 AVRIL —
MAIRIE DE MEAUDE (Isère). — Exécution de conduites de fontaines publiques..... 23,585 fr. 23

— 8 AVRIL —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Viabilité de 4 rues..... 78,000 fr. »

— 9 AVRIL —
MAIRIE DE MACON (Saône-et-Loire). — Loge au cimetière de Saint-Brice, murs, etc, (8 lots)..... 31,234 fr. 72

— 9 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Travaux sur routes département. (10 lots). 635,500 fr. »

— 10 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA SARTHE. — Viaduc métallique, suppression d'un passage à niveau et reconstruction du pont de Sablé (2 lots)..... 335,065 fr. »

— 10 AVRIL —
MAIRIE D'EPINAL (Vosges). — Génie. Entretien de bâtiments militaires de 1890 à 1895.

— 10 AVRIL —
PRÉFECTURE DU JURA. — Exhaussement de ponts, canal du Rhône au Rhin..... 85,000 fr. »

— 10 AVRIL —
MAIRIE DE TOULON (Var). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1890 à 1895 (5 lots)

— 12 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA LOIRE - INFÉRIEURE. — Port de la Turballe. — Construction d'une jetée à l'ouest du pont de Garlahy..... 150,000 fr. 65

— 12 AVRIL —
SOUS-PRÉFECTURE DE TONNERRE (Yonne). — Travaux divers à la chapelle Vieille-Forêt..... 3,200 fr. 52

— 13 AVRIL —
MAIRIE DE CHATUZANGE (Drôme). — Ecole de filles et bureau de vote. 27,154 fr. 23

— 13 AVRIL —
MAIRIE DE BISKRA (Algérie). — Construction de l'Hôtel-de-Ville.

— 13 AVRIL —
MAIRIE DE VIEVY-LE-RAYE (Loir-et-Cher). — Construction d'un aqueduc..... 5,900 fr. »

— 13 AVRIL —
MAIRIE DE ROMAGNE (Vienne). — Construction d'une école de filles....

— 13 AVRIL —
MAIRIE DE CARS (Gironde). — Construction d'une école..... 8,922 fr. 65

— 14 AVRIL —
PRÉFECTURE DU CANTAL. — Maisons de gardes des lignes de Lagnac à Vendes et de Vendes à Mauriac..... 85,000 fr. »

— 14 AVRIL —
MAIRIE DE TOULOUSE (Haute-Garonne). — Construction d'un groupe scolaire (6 lots)..... 95,153 fr. 50

— 14 AVRIL —
MAIRIE DE BESANCON (Doubs). — Génie. — Entretien de bâtiments militaires de 1890 à 1895 (6 l.)..... 55,200 fr. »

— 14 AVRIL —
MAIRIE DU HAVRE (Seine-Inférieure). — Génie. — Entretien de bâtiments militaires de 1890 à 1895. Env. 240,000 fr. »

— 14 AVRIL —
MAIRIE D'ASTAFFORT (Lot-et-Garonne). — Construction d'un lavoir et aqueduc dallé..... 3,000 fr. »

— 15 AVRIL —
PRÉFECTURE DES LANDES. — Travaux sur chemins vicinaux (4 lots)... 48,300 fr. »

— 15 AVRIL —
CHEMIN DE FER DU MIDI A BORDEAUX. — Etablissement de stations de la ligne de Marmande à Casteljalous; de 165,000 à..... 212,000 fr. »

— 15 —
MAIRIE DE BAZOUGES (Mayenne). — Agrandissement de l'école de garçons..... 11,300 fr. »

— 16 AVRIL —
PRÉFECTURE DU NORD. — Canal de la Deule. Reconstruction des portes aval de l'écluse de Don..... 8,000 fr. »

— 16 AVRIL —
PRÉFECTURE DU NORD. — Reconstruction du pont de Tressin sur la Marque..... 32,733 fr. 80

— 17 AVRIL —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Construction des Facultés de droit et des lettres et de l'Administration académique..... 1,478,100 fr. »

— 17 AVRIL —
MAIRIE DE MONTGUYON (Char.-Inférieure). — Construction d'un Ponceau..... 3,926 fr. »

— 17 AVRIL —
MAIRIE DE FAUCH (Tarn). — Agrandissement de l'église..... 13,137 fr. 41

— 17 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — Viabilité de deux rues..... 37,544,62

— 19 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA SAVOIE. — Travaux à l'asile des aliénés de Bassens (2 lots)..... 75,000 fr. »

— 19 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA CORSE. — Banquettes de sûreté et parapets route nationale n° 196 bis..... 22,000 fr. »

— 19 AVRIL —
MAIRIE DE TROYES (Aube). — Réfection et réparation de trottoirs..... 35,000 fr. 13

— 20 AVRIL —
MAIRIE D'AMBERIEU (Ain). — Construction d'un groupe scolaire..... 150,840 fr. 79

— 21 AVRIL —
PRÉFECTURE D'ORAN (Algérie). — Murs de clôture du cimetière d'Inker-mann..... 4,300 fr. »

— 21 AVRIL —
MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Poudrerie naturelle du Ripault. Pont avec tablier métallique..... 63,000 fr. »

— 24 AVRIL —
PRÉFECTURE DE LA MARNE. — Ponts métalliques sur le canal de l'Aisne à la Marne..... 122,000 fr. »

— 24 AVRIL —
MAIRIE DE NOGENT - SUR - MARNE (Seine). — Viabilité de 3 rues..... 27,891 fr. 42

— 25 AVRIL —
PRÉFECTURE DU CALVADOS. — Réfect. du pavage, rue de Falaise à Caen 16,200 fr. »

— 25 AVRIL —
PRÉFECTURE DU CALVADOS. — Rechargement de la route nat. n° 13... 22,000 fr. »

— 25 AVRIL —
PRÉFECTURE DE L'AISNE. — Canal de l'Oise à l'Aisne. Travaux métalliques..... 249,336 fr. 86

— 26 AVRIL —
MAIRIE D'EL-MILIA (Algérie). — Travaux en dehors des adjudications spéciales de 1890 à 1892..... 60,000 fr. »

— 27 AVRIL —
SOUS-PRÉFECTURE DE PARTHENAY (Deux-Sèvres). — Construction d'un pavillon à l'hospice..... 31,429 fr. 39

VITRERIE D'ART
HYALOCROMIE Décoration du verre par un nouveau procédé d'application et de cuisson des couleurs vitrifiables.
ENGELMANN ET AMAND DURAND
 222, boulevard Saint-Germain. — Paris.

CARREAUX MOSAIQUES ET PAVÉS
 EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^e QUENTIN (AISNE)
 Carreaux minces pour étages
 Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. 10 m. rendus à pied d'œuvre
 DÉPÔT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
 54, avenue de Clichy.

C^{ie} DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY
 Siège social : 9, rue Ste-Océlle, PARIS.

 FONDATION : Octobre 1665.
 GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
 VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
 DALLES PAVÉS ET MOULAGES

FRANÇOIS COIGNET & C^{ie}
 PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^eS G D G
CARRELAGES
 Striés pour cours et passages
 dits mosaïques en ciments colorés
 en mosaïques de granits et de marbres
MOSAIQUES COIGNET B^s SG DG
 CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
 MOSAIQUES DÉCORATIVES
 EXÉCUTION SUR PLACE
 MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
 3, rue des Mathurins, Paris.
 USINES A ASNIÈRES (SEINE)

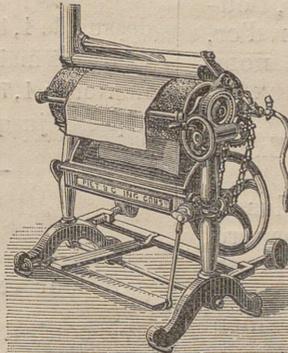
INSTALLATIONS D'ÉCURIES
 SELLERIES. — VACHERIES ETC.
 Maison **MUSGRAVE & C^o, limited**
 PARIS, LONDRES et BELFAST

 Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
 On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
 CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET C^o, LIMITED
 PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

MOSAIQUES
 Maison fondée en 1852
 La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra
 DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
 en marbre pour pavements
 MÉD. D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
 Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA maître mosaïste breveté
 47, rue Cardinet, PARIS

ALEXIS MÉNARD SUC^r DE CONSEIL
 Rue Marcadet, 279, Paris
CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART
 ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
 Spécialités brevetées, systèmes *Cairrol et A. Ménard*
 Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.
 Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
 Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.
 Glaces et Portes à coulisse.
 Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
 Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.
 Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
 SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.
 Appareils de levage de tous systèmes
 HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
 COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

MOSAIQUES
 Décoratives en Email
 SUR FOND D'OR
 POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.
 DALLAGES EN MOSAÏQUE DE MARBRE
GUILBERT-MARTIN
 Fournisseur de l'Atelier National
 LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES
MOSAIQUES
 Du Panthéon et du Louvre
 20, rue Genin, à Saint-Denis,
 1889 Membre du Jury hors Concours.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE BLANCHISSERIES
 LAVOIRS et BAINS
 CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE
PIET & C^{ie}
 INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS
 Ancienne Maison **BOUILLON, MULLER et C^{ie}**
 Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.
 BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE
 33, rue Chabrol, 33. — Paris.

ROUE A LAVER
 PROJETS, DEVIS, PLANS, INSTALLATIONS
 DE TOUTS LES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
 DES ASILES, HOPITAUX, COMMUNAUTÉS
 LYCÉES, COLLÈGES et MAISONS D'HABITATION
 Élévation et distribution des eaux.

SAUTTER LEMONNIER & C^{ie}
 26, avenue de Suffren, Paris
 EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
 DES ATELIERS DES CHANTIERS
 MAGASINS TRAVAUX PUBLICS
 Installations Industrielles Installations provisoires
DYNAMOS COMPOUND
 Réglant automatiquement leur débit.
 TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS
MOTEURS A VAPEUR PILON
 à grande vitesse pour la conduite directe des dynamos.
 Moteurs électriques Percussés électriques Transmission de force par l'électricité

MOSAIQUES
 EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR
 Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.
DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES
 du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.
 RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;
ANC^{ie} MAISON MAZZIOLI, DEL-TURCO
 1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS
A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^r
 Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

CLARK ET C^o
 Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes
CLARK BUNNETT ET C^o, LIMITED, S^{ucrs}
 Médailles d'Argent aux EXPOSITIONS UNIVERSES. PARIS 1878 & 1889
 Récompenses aux Expositions
 Vienne 1867
 Londres 1882
 Moscou 1872
 Dublin 1872
 Récompenses aux Expositions de
 Oporto 1865
 Philadelphie 1876
 Melbourne 1881
 Amsterdam 1883

 Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
 MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860.
 BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
 Ascenseurs Hydrauliques et autres.

SOMMAIRE :

TEXTE. -- Lettre des États-Unis à la Construction moderne.

La nouvelle Sorbonne.

Nouveaux salons d'un restaurant, à Paris.

Bibliographie. Les coupes, par M. Gosser.

Consultations juridiques.

L'hygiène à l'Exposition universelle.

Consultations techniques.

Concours.

Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice. — Salle de spectacle à New-York, une vue, 3 plans et 3 coupes.

Consultations juridiques, 3 croquis.

L'hygiène à l'Exposition universelle, 2 croquis.

Consultations techniques, 3 figures.

PLANCHES HORS TEXTE. — La nouvelle Sorbonne, planche 7.

Nouveaux salons d'un restaurant à Paris, planche 57.

SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

SALON DE 1890.

Jeudi 27 a eu lieu à la Société centrale le vote préparatoire pour le jury du Salon.

Ont été proposés :

MM. Garnier, Daumet, Coquard, Ginain, Loviot, Bailly, Vaudremer, Mayeux, Pascal.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

Concours public pour l'année 1890.

La Société académique d'architecture de Lyon, ouvrant chaque année un concours public, propose aux architectes français et étrangers pour sujet de concours de l'année 1890 : *Une bibliothèque municipale publique.*

Le programme est déposé dans les bureaux de la *Construction moderne*, 17, rue Bonaparte.

Il sera décerné :

1^{er} prix : une médaille d'or et une somme de 200 francs.

2^e prix : une médaille d'argent.

Les projets seront transmis *franco* au Palais des Beaux-Arts de Lyon, à l'adresse du secrétaire de la Société académique d'architecture, avant le mercredi 3 décembre 1890, terme de rigueur.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil des œuvres de J.-A. Meissonnier, peintre, sculpteur, architecte et dessinateur de la chambre et cabinet du Roy Louis XV.

Contenant un grand nombre de motifs parmi lesquels on remarque : Chandeliers de sculpture en argent, Ornaments rocaille, Chandeliers rocaille, Parties de cadres, Ecritoire de porcelaine, Ciseaux et Pommes de cannes, Traîneau de jardin, Table de cabinet, Table d'appartement, Différents dessins de tabatières, Gardes d'épée d'Or. Surtout de table et Cuvette pour le roy, Terrine, Seau à rafraîchir, Salière et Tabatières, Projet de chandelier à branches pour le roy, Bougeoir, Mouchettes, Girandoles de porcelaine garnies d'or, Miroir de toilette, Ecritoire, Ornaments d'église et de nombreux Projets de salons, Cabinets, Portes, Trumeaux de glace, Plafonds, Cadrans, etc.

Un volume in-4° jésus, composé de 118 planches. Exemplaire livré en carton : 60 francs.

L'œuvre de ce maître décorateur se compose de plus de douze cents motifs. Cet artiste est celui qui, avec Oppenord, a le plus contribué à la création du style Louis XV ; ses compositions sont de fort bon goût et offrent les types les plus parfaits de cette époque. Son œuvre originale, excessivement rare, atteint un prix très élevé dans les ventes.

ÉCONOMIE ET FINANCE

D'une façon générale, la situation économique est aussi satisfaisante à la fin de mars qu'au début du mois. On n'en peut pas raisonner en détail, faute d'éléments d'information circonstanciés, authentiques, officiels ; mais on peut s'en fier, en attendant la publication des statistiques mensuelles, d'abord aux avis des grands centres de production dont la teneur ne varie pas, puis aux prix des matières premières dont s'alimentent nos principales industries, et ces prix ont conservé, dans leur ensemble une fermeté incontestable, enfin aux recettes du grand réseau, dont les excédents hebdomadaires affectent un caractère de régularité tout à fait remarquable.

Il sera certainement très intéressant de constater si la concordance de ces trois éléments d'appréciation se soutient aussi bien à la fin qu'au milieu du premier trimestre, particulièrement entre la tendance du trafic des chemins de fer et les mercures industrielles ; car alors il sera permis de se former une opinion à la fois favorable et sûre de l'activité générale pendant le reste de l'année, la saison des affaires de grande envergure étant sur le point de s'ouvrir. Ce complément d'informations ne sera guère avant une quinzaine sous nos yeux.

C'est la bourse de Paris, par un singulier contraste, qui a donné à la retraite du prince de Bismarck son commentaire le plus morose. On ne s'est même pas inquiété, à Berlin, des suites possibles, lointaines de ce grand événement. Ici, il s'est glissé dans les esprits, depuis lors, un sentiment de vague appréhension, d'incertitude, de réserve qui, peu à peu et irrésistiblement a gagné le monde financier. On ne broie pas de noir et, même, l'impression est moins vive, après dix jours écoulés, qu'au premier moment ; mais on est revenu de cet optimisme qui dominait pendant la première quinzaine et on se fait une règle de la plus rigoureuse circonspection. La hausse est ainsi arrêtée dans son cours.

La rente est cependant revenue à 88 francs ; mais elle paraît éprouver quelque difficulté à s'y maintenir, cela à des signes perceptibles seulement pour les yeux exercés. On allègue bien la supériorité des prix consentis par l'épargne par rapport à ceux de la spéculation ; mais l'allégation, moins victorieuse qu'on ne croit, peut se trouver en défaut d'un moment à l'autre, à savoir celui où les achats des caisses publiques, qui ne sont pas nécessairement perpétuels auront pris fin. Le Lyon se maintient au-dessus de 1,400, le Suez au-dessus de 2,300, l'Italien au-dessus de 92 francs mais péniblement ce dernier, et pour combien de temps ? Le Nord : 1,790, ces cours ne semblent pas devoir être aisément dépassés jusqu'à nouvel ordre.

Avis à nos abonnés

A leur expiration, les abonnements sont continués sauf avis contraire. Pour le paiement, il sera présenté une traite sans frais le 15 du mois qui suivra le réabonnement.



LETTRE DES ÉTATS-UNIS A « LA CONSTRUCTION MODERNE. »

DE L'ENSEIGNEMENT DES ARCHITECTES AUX ÉTATS-UNIS

Dans ma dernière lettre, j'ai essayé de donner aux lecteurs de la *Construction moderne* quelque idée des cours suivis dans une des principales écoles de notre pays, pour lesquels les méthodes caractéristiques de l'École des Beaux-Arts de Paris ont été prises comme base d'établissement du programme. Quoique le manque de place m'ait empêché d'entrer dans autant de détails que je l'aurais voulu, cependant j'espère avoir réussi à donner cette impression que les cours d'architecture du collègue de Colombie sont non seulement très complets, mais encore que le travail des élèves y est des meilleurs.

Quand je dis que le programme des études a été tracé d'après celui de l'école de Paris, j'entends qu'on y a pris comme base cette idée fondamentale consistant à choisir les motifs de la Renaissance comme milieu le plus convenable pour l'instruction des jeunes gens; mais, bien entendu, ainsi que je l'ai décrit, les cours de Colombie sont dans leurs détails différents de ces modèles, conséquence nécessaire des conditions d'éducation et du milieu artistique différents dans les deux pays.

J'ai aussi rapporté ce fait que les cours d'architecture de la « Cornell University » différaient essentiellement des méthodes suivies dans les instituts technologiques de Colombie et du Massachusetts; il me semble donc que je dois, avant de décrire en détail les cours de Cornell, expliquer à vos lecteurs le pourquoi, et notre justification de nous être départis des usages d'écoles plus anciennes, d'une réputation depuis longtemps établie, et qui dans les mains du professeur Ware, par exemple, ont produit de si remarquables résultats.

La principale préoccupation de la « Cornell University », en établissant un système d'enseignement dans une branche quelconque, est de ne jamais accepter sans un examen complet et une étude approfondie de ses défauts possibles et améliorations probables, toute méthode qui nous est donnée par la tradition, quelque excellente qu'elle puisse paraître à priori.

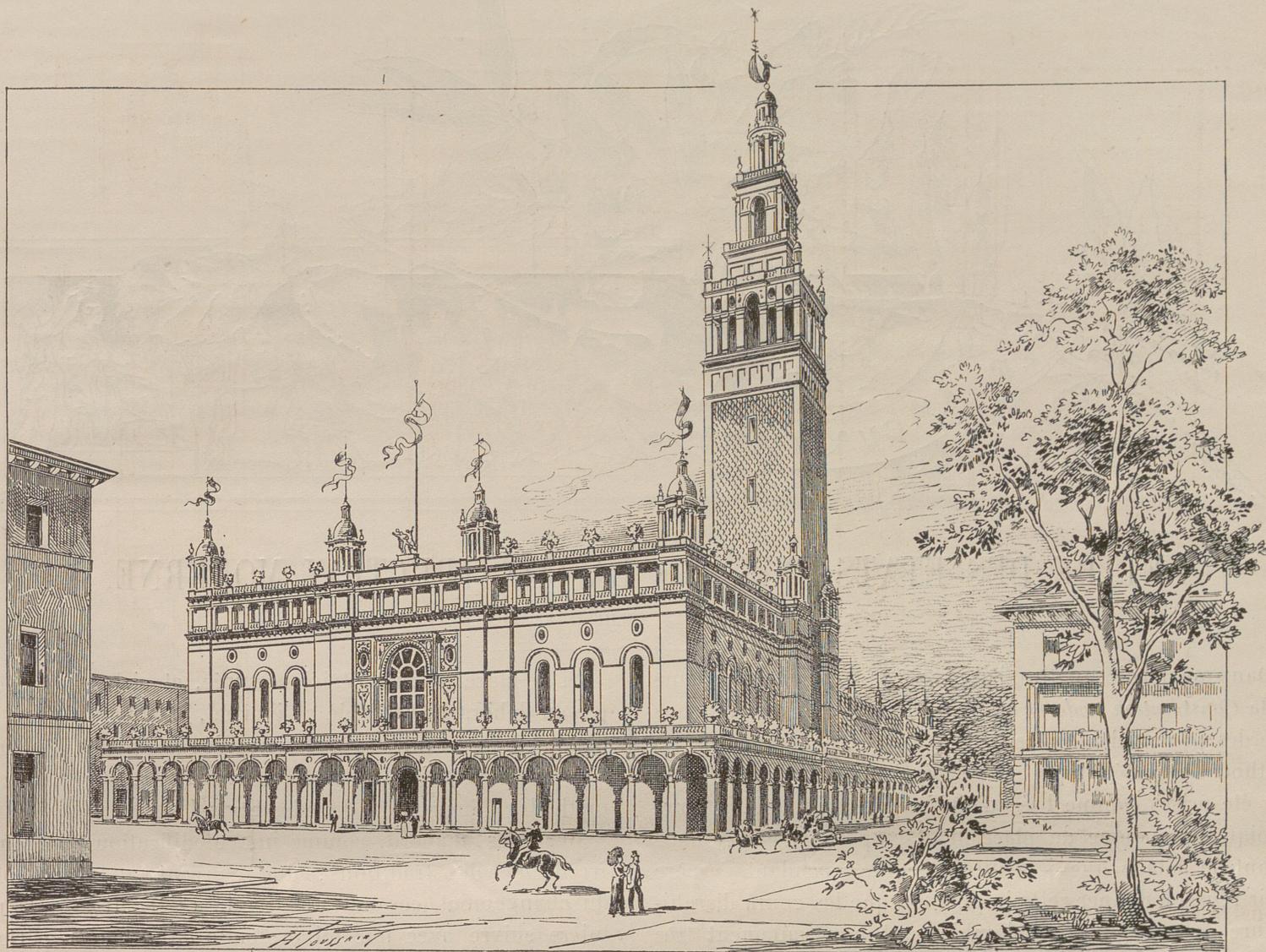
Si la place ne m'était ici mesurée, et si le sujet n'était pas en dehors du cadre de ce journal, je pourrais faire une histoire intéressante de l'influence des méthodes d'instruction adoptées à la « Cornell University », sur toutes les méthodes d'instruction dans les États-Unis.

Regardés, d'abord, comme une modification téméraire et irréfléchie des traditions, due souvent au seul amour du changement, ces moyens que la « Cornell » osa la première suivre avec une foi profonde dans leur supériorité intrinsèque sur les autres déjà établis depuis longtemps par la coutume, les autres écoles en viennent petit à petit, maintenant, à les apprécier et à les adopter; soit tels qu'ils sont, soit avec des modifications sans importance, faisant partie, d'ailleurs, de l'esprit primordial. Mais ayant à relater ici les méthodes d'instruction adoptées à l'heure présente et à présenter un résumé complet du nouvel ordre de choses, j'essayerai de montrer clairement à vos lecteurs pourquoi, dans ce cas particulier, les nouvelles méthodes ont paru meilleures.

J'ai examiné en son temps et avec soin le terrain sur lequel se cantonnent les partisans fervents des vieilles méthodes, je signalerai pourtant quelques-uns des récents arguments avancés par eux.

En premier lieu, on a dit qu'il était préférable de confiner les étudiants, quand ils s'efforcent de donner une expression à leur conception artistique, dans les motifs dérivés de l'architecture classique, parce que c'est le seul style dont on puisse dire qu'il est gouverné par des règles immuables, et que ce n'est que là que le travail de l'étudiant puisse être critiqué au pied de la lettre. — C'est, ce me semble, y opposer une raison suffisante que de demander: « Quelles sont ces règles? — Où ont-elles pris naissance? — Étaient-elles connues des anciens Grecs au VI^e siècle de la bonne époque? — Sont-elles basées sur le sens commun et sont-elles vraiment une partie inhérente du style lui-même, tellement que sans elles on ne le pourrait pratiquer en aucune façon. »

Salle de spectacle et de divertissements : Madison Square Garden, à New-York.



Une autre autorité a dit : « Les éléments de l'architecture classique sont suffisants par eux-mêmes pour rendre n'importe quelle expansion architecturale raisonnablement conçue. »

Comme réponse, je demanderai ce que nous avons à faire quand nous désirons reproduire les effets montrés par les architectes du moyen âge, effets caractéristiques de ce que j'appellerai les styles romantiques et qui sont parfois aussi convenables et aussi propres à nos usages modernes, avec quelques modifications, que les styles classiques.

Comme troisième exemple enfin, et pour ne pas entrer dans de plus longs détails, on dit que les styles classiques étaient bien adaptés aux études d'architecture, parce qu'il est désirable de réprimer toute idée d'originalité chez des étudiants. — Je n'ajouterai qu'un mot en demandant quel autre art est donc enseigné de cette façon ?

Bref donc, le principe fondamental sur lequel sont basés les cours d'architecture de la « Cornell University » est celui-ci : A aucune époque et dans aucun pays on ne peut être assuré que les styles employés aient épuisé tout le bien possible en motifs d'architecture; et on doit permettre à tout élève d'examiner par lui-même, sous une direction convenable, de reproduire non seulement les motifs classiques, mais encore les styles d'architecture romantique. Cela ne veut pas dire, bien loin de là, qu'il doit être permis à un élève de gouverner à sa guise sur tout l'horizon de l'art civilisé, d'en

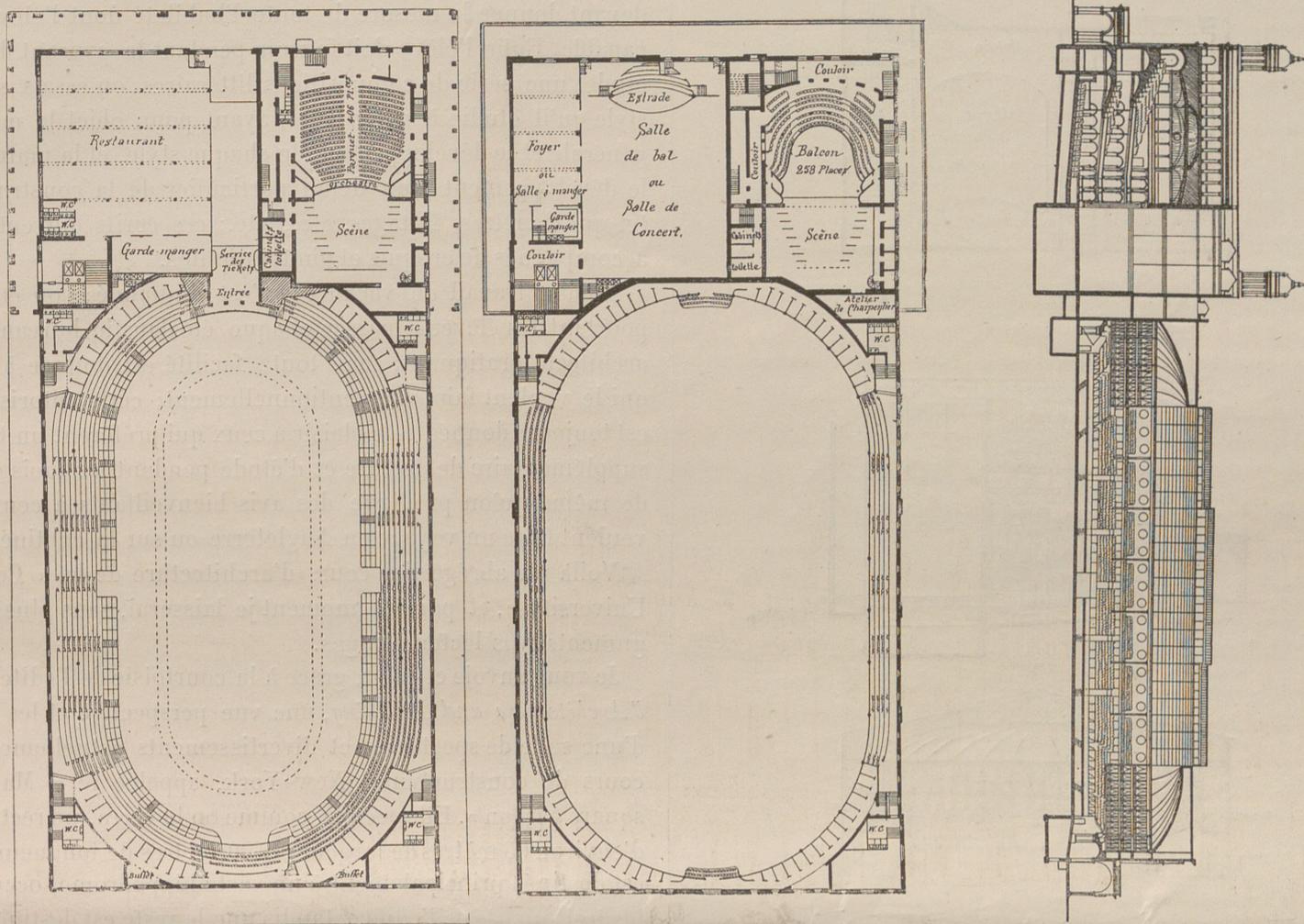
extraire les motifs qui pourraient frapper son imagination irréfléchie, et d'élaborer ainsi, d'après quelques uns, des modèles ou des tons heureux appartenant confusément à tous les styles; cela ne sera jamais de l'architecture ni de l'art. — Et d'ailleurs aucune tendance semblable n'a été observée parmi les étudiants formés par les méthodes de la « Cornell University ».

Je vais les expliquer d'une manière aussi succincte que possible.

Quand l'élève est mis au point par sa connaissance du dessin architectural, on le pénètre de cette idée que l'architecte est d'abord et essentiellement un artiste; ses études en mathématiques et construction sont là seulement pour le rendre apte à manier aisément la nature et la valeur des différents matériaux, assez pour s'en servir comme contrôle en faisant son projet. On lui apprend que l'architecte est un modelleur de matériaux de construction; et que, au même titre que le modelleur en plastique donnant une forme à l'idée, ajoute morceau à morceau sa glaise ou sa cire, de même l'architecte étant un modelleur sur une plus large échelle et avec des matériaux plus exigeants, doit les mettre ensemble de manière à produire l'effet désiré; et le meilleur dans n'importe quel cas est celui qui s'harmonise le mieux avec l'ensemble.

On lui rappelle ce conseil de M. Garbett : l'architecte en

Salle de spectacle et de divertissements : Madison Square Garden, à New-York.



construisant enlève à la vue des voisins une partie du paysage, il est donc de son devoir, dans certains cas, de veiller à ce que son œuvre ajoute à la vue générale quelque chose qui, autant que possible, approche de ce qui a disparu; enfin, pour citer un cas particulier, s'il était appelé à dessiner une maison de ville ou de campagne, son premier devoir est d'étudier l'emplacement et de voir que le tout s'harmonise le mieux possible.

Les études particulières commencent : 1° par une étude de plans, de façon que ce qui détermine l'utilité de la construction soit aussi bien fait que possible; 2° étude simultanée de formes massives consistant simplement en murs et toits, sans portes ni fenêtres ou n'importe quels autres petits détails, de façon à connaître les effets qu'elles peuvent produire par toutes les variations dont sont susceptibles ces éléments simples. Lorsque ces études de masse générale ont été menées suffisamment loin, il étudie les différents modes de disposer portes et fenêtres, jusqu'à ce qu'enfin on vienne perfectionner son goût et son talent par une suite successive de petites constructions; ces études sont faites sur une petite échelle, de manière à éviter toute attention inutile de détail; je ferai ressortir de plus que toujours il est fait une perspective du dessin de façon à lui apprendre qu'on ne peut bien juger de l'effet général d'une construction, qu'autant qu'elle a été montrée en perspective; et, point à noter, ces études sont faites sans aucune référence à aucun style, l'étudiant n'ayant aucune préparation dans son dessin permettant de le rendre capable de distinguer le style classique du romantique.

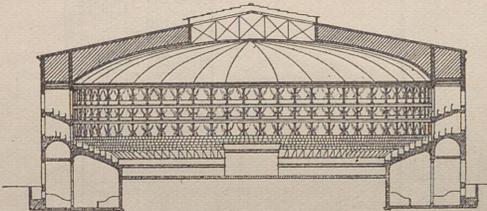
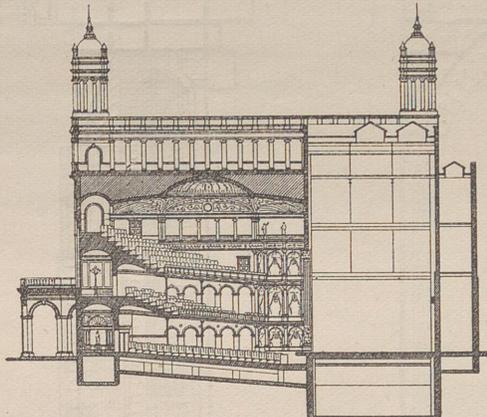
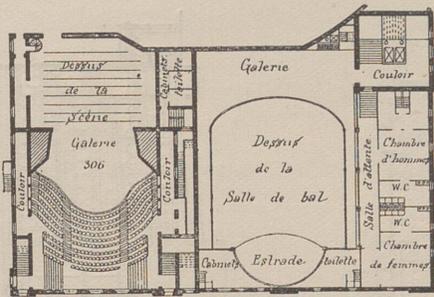
Après avoir parcouru ce terrain préliminaire, le dessin architectural est pris ensuite par son côté historique; et comme début de telles études, est établi un cours sévère de préparation sur l'architecture grecque. Des dessins variés des plus importants restes grecs, faits avec autant de soin que le temps le permet, viennent rendre familières les caractéristiques de masse et de détail des styles dorique, ionique, corinthien; puis résolution de certains problèmes pratiques qui assurent sa juste appréciation et connaissance des styles; comme exemple nous citerons ceux donnés cette année :

- 1° Propylées doriques;
- 2° Temple diptère ionique;
- 3° Monument choragique dans le style corinthien.

L'élève fait ensuite une étude semblable du corinthien romain, avec le dessin détaillé d'un arc de triomphe, comme vérification.

Après cette étude des styles anciens dont voilà un bref aperçu, vient celle de leurs développements récents, en commençant par le xv^e siècle, les cinq ordres de Vignole avec leurs détails, ainsi que les plus importantes œuvres de la Renaissance en Italie et en France, en appelant plus particulièrement l'attention sur la période française de transition au temps de François I^{er}, comme étant, par ses toits élevés et son entente générale de la masse, particulièrement propre au climat de notre pays; on enseigne enfin à se servir de détails grecs quand cela est possible et comme rapport avec les motifs Renaissance. J'ajouterai enfin que pour rendre plus clairs ces différents points, de même qu'aux cours historiques, on met à

Plan de l'étage supérieur.



Coupes.

la disposition constante de l'élève plusieurs milliers de photographies et des projections en nombre suffisant pour éclaircir n'importe quel sujet soumis à la discussion.

Parvenu à un savoir raisonnable sur la pratique et le détail des styles Renaissance, l'élève doit fournir un travail d'ensemble; celui donné cette année était une galerie d'art et un musée pour une université.

Le cours de style ancien ainsi complété, on dirige l'attention de l'élève sur les styles romantiques. Commencant par les phases variées du Roman, il étudie ceux-ci de la même manière que les précédents, travaillant les principes généraux de composition et d'application de détail, avant de faire un usage pratique de son savoir. Quand on le pense suffisamment versé dans la connaissance préliminaire des styles, il doit donner une preuve pratique de son habileté à s'en servir; cette année on donna, aux élèves de cette classe, à dessiner soit un séminaire théologique pour cent personnes comprenant trois corps de bâtiments, maison du doyen, séminaire et chapelle, soit un hôtel de ville pour une ville de 50,000 habitants. Ayant accompli avec succès un de ces deux projets, il passe à ses dernières études de dessin par le gothique, où il procède de la même façon; le sujet du projet final était, cette année, l'église d'une grande ville pouvant contenir 1,500 personnes dans le style du *xiv^e* siècle.

Ces études terminées, il doit présenter une série de dessins gradués dont il choisit lui-même le sujet et le style, dessins soumis à l'approbation du professeur, et dans le rendu des-

quels il doit montrer le plan des étages, les coupes, la perspective et faire une description écrite complète; l'exécution du tout devant donner la mesure de toute l'habileté dont l'élève est capable. Enfin l'élève doit fournir pendant le courant de ses études une série de compositions littéraires ou essais sur le style qu'il étudie à ce moment, ayant pour objet la marche générale et le développement de chaque style, et la marche et le développement d'un détail particulier de la construction tel que fenêtres, faitages, etc., etc.; ces écrits doivent être accompagnés de croquis et photographies.

Aucun travail de vacances n'est demandé; on engage pourtant les élèves à passer chaque été dans le bureau d'un architecte pratiquant, mais toute facilité est donnée à ceux qui le veulent faire conventionnellement; cette autorisation est toujours donnée avec plaisir à ceux qui préfèrent un temps supplémentaire de lecture et d'étude pendant les mois d'été, de même qu'on prodigue des avis bienveillants à ceux qui veulent faire un voyage en Angleterre ou sur le continent.

Voilà un abrégé des cours d'architecture de la « Cornell University », et pour le moment je laisserai, sans plus d'arguments, vos lecteurs juges.

Je vous envoie ci-joint, grâce à la courtoisie de l'éditeur de *l'Architecture and Building*, une vue perspective et les plans d'une salle de spectacles et divertissements actuellement en cours de construction à New-York, appelée le « Madison square garden ». Elle occupe, comme on le verra, un rectangle d'environ 65 mètres de largeur et 130 mètres de longueur; elle est destinée principalement à un vaste hippodrome, occupant les trois quarts de l'édifice, tandis que le reste est destiné à un concert, théâtre, restaurants, boutiques, etc.; la partie principale de la grande tour est destinée à des appartements pour célibataires, desservis par un ascenseur.

Comme on pourra le voir, l'ensemble est conçu dans l'esprit de la Renaissance espagnole et ajoutera certainement à l'aspect architectural de la ville.

Francis OSBORNE.

LA NOUVELLE SORBONNE

PLANCHES 7, 58 ET 59.

(Voyez 4^e année, p. 505, 519 et 559, et 5^e année pl. 7.)

En donnant, ici, les plans d'ensemble de la nouvelle Sorbonne (5^e année, p. 506 et 507), d'après les dessins exposés, en 1889, au pavillon de la Ville de Paris, nous avons décrit, d'une façon sommaire, la distribution des locaux affectés aux divers services dans la partie aujourd'hui exécutée, dans celle qu'on élève actuellement, et enfin dans la partie projetée. On sait, en effet, que le plan d'ensemble est divisé en trois parts à peu près égales, dont la première existe, aujourd'hui, en bordure sur la rue des Écoles, en retour sur les deux rues latérales de la Sorbonne et Saint-Jacques; dont la seconde est actuellement en cours de construction, au delà de l'église de la Sorbonne; et dont la dernière sera comprise entre les deux premières.

La vue perspective que nous donnons, d'autre part (pl. 7),

de l'ensemble des constructions finies, à parfaire ou projetées, montre la façade principale élevée sur la rue des Écoles et dont il a été donné un dessin géométral (5^e année, p. 320) en même temps qu'une coupe tracée sur l'axe longitudinal du plan d'ensemble.

Exécutée d'après le modèle en relief et les dessins géométraux de l'architecte, M. Nénot, cette *vue* montre l'effet de l'élévation latérale en bordure sur la rue *en rampe* de la Sorbonne. De ce côté, la première portion de façade latérale, avec ses deux avant-corps de pavillon, existe; le reste de la façade jusqu'à celle de l'église conservée, est en projet; la partie de façade au delà de l'église est en cours d'exécution.

Nous avons suffisamment fait ressortir les qualités d'ampleur du plan de M. Nénot (p. 507 et suiv.), ainsi que le caractère robuste et vraiment monumental de sa façade principale aux saillies empreintes de hardiesse. Nous reviendrons même sur la façon noble et ingénieuse dont la superposition obligée de quatre étages sur soubassement a été ici « sauvée » par l'effet des grandes lignes horizontales, laissant toute l'importance à la partie moyenne de cette façade et donnant, ainsi, de l'unité, de la grandeur à l'extérieur d'un édifice qui, autrement, aurait pu ressembler à une maison de rapport.

La dentelure très pittoresque produite par les frontons des fenêtres à demi-lucarnes de l'étage en attique, cette dentelure aide encore à l'élévage de la façade. Ce procédé adroit a souvent été mis en pratique au xvi^e et au xvii^e siècle, pour les façades d'hôtels, de manoirs ou de châteaux français. Et, à part la petite dépense qu'occasionne, en ce cas, l'installation des parties de chéneau supérieur entre les lucarnes, avec des bouts de tuyau descendant au chéneau inférieur et principal disposé sur la corniche du grand entablement, à part, disons-nous, cette légère complication, rien ne répond mieux que cette recherche de la *silhouette* au goût, au tempérament français.

La grande salle, en façade sur la rue des Écoles, et située au-dessus du vestibule d'entrée, comprend deux étages en hauteur; cette salle se trouve éclairée par les grandes et hautes baies à traverses d'imposte et à meneaux de pierre. Les gothiques diraient de ces baies : « C'est un grand et haut *fenestrage*. »

Mais cette partie *noble* de la façade principale n'eût-elle pas gagné à reposer tranquillement sur un soubassement traité tout en bossages, comme il en est ici de sa partie inférieure? Les exemples que nous ont laissés Gabriel à la place Louis XV (ou de la Concorde) de Paris, à la place Royale de Bordeaux, et Antoine à la Monnaie nous autorisent à pencher pour l'affirmative.

Des esprits méticuleux trouveraient encore matière à discuter ce qui est des frontons en arc de cercle qui surmontent les deux avant-corps de la même façade : « Ces frontons-là, diraient les méticuleux en question, ne correspondent, pas plus que les avant-corps, à aucune disposition du comble. Et c'est d'ordinaire aux combles élevés que l'on demande d'exprimer les principales combinaisons du plan, de dénoncer ce qui se passe à l'intérieur. »

Un mouvement du comble au droit de ces frontons, avec

faîtages à double poinçons disposés à angle droit par rapport au faitage principal; quelque chose enfin qui dans ces toitures réponde aux intentions de pavillon indiquées en façade : et le comble même de cette partie principale ainsi partagé « en trois temps » et avec un effet de contraste agréable, eût été plus à l'échelle du reste. Ces parties de toiture en pavillon, plus rapides au droit des avant-corps, eussent alors fourni, en plus d'une silhouette pittoresque, du mouvement et de l'échelle, des logements praticables.

On pourrait encore « chicaner » sur l'interruption de l'ordre qui, décorant la partie centrale et les deux avant-corps susdits, disparaît en ailes pour revenir, en retour, sur les rues latérales. De ce fait la façade des ailes n'est pas la même des deux côtés des angles qui la terminent sur la rue des Ecoles. Le mur de la façade latérale est même renfoncé pour laisser saillir les colonnes engagées qui renaissent, ainsi, latéralement.

Mais la critique est aisée..... N'est-ce pas?

Tant pis! Nous irons jusqu'au bout, quoi qu'il nous en coûte d'éplucher les petits côtés d'un grand et remarquable projet, les petits défauts d'une très solide cuirasse, les petites erreurs d'un talent incontesté.

Sur la rue de la Sorbonne, M. Nénot, qui va démolir les austères façades de Lemercier, tire des lignes horizontales d'une longueur inquiétante pour l'effet de ses façades latérales futures, dont l'une, sur la rue de Sorbonne, est, en notre perspective, indiquée telle qu'elle doit être définitivement (pl. 7).

Ce parti d'horizontalité, cette continuité indéfinie de l'entablement pour une suite de bâtiments à élever sur la pente de la montagne Sainte-Genève, ce parti nous paraît en désaccord avec la situation des édifices, avec le rampant du terrain. En un mot : ces bâtiments, vus en enfilade sur la rue de la Sorbonne, semblent se prolonger en déblai, s'enfoncer en terre, comme s'il s'agissait des bâtiments d'une gare, tête de lignes de chemins de fer, au lieu de *s'étager*, comme le motiverait ici la déclivité du sol.

C'est-à-dire — pour exagérer notre pensée — que, si le plan de la Sorbonne se développait davantage, dans le sens de la longueur, l'entablement persistant en cette horizontalité, sans décrochement, serait bientôt au niveau du trottoir en un point quelconque, pas très éloigné, et ainsi l'on pourrait de la chaussée, jeter un coup d'œil indiscret dans les mansardes.

A ces remarques, sans doute, l'auteur du projet — s'il daignait s'en émouvoir — répondrait qu'il fallait ménager l'échelle de l'église, éviter d'en écraser la façade par des bâtiments montant avec le terrain.

Cette église, le seul morceau des anciens bâtiments de Lemercier qui ait trouvé grâce devant M. Nénot, sera, quand même, écrasée par l'énormité de ce qui sortira encore de terre des édifices projetés... en déblai.

Un bon moyen pour conserver à l'église un cadre convenable, à l'histoire ses témoins respectables, à l'Art les types d'édifices d'une grande simplicité et d'un aspect aussi caractérisé que pittoresque : c'eût été de conserver tout ce qui n'est pas encore démolé, les vieilles façades sur la rue de la Sorbonne, et surtout les façades sur la grande et noble cour intérieure.

Mais, en de prochains articles devant accompagner les dessins du superbe amphithéâtre et du bel escalier d'honneur de la nouvelle Sorbonne, nous aurons l'occasion de revenir sur ce que les « Amis des monuments parisiens » nomment le « vandalisme » des artistes lorsqu'il s'agit de *faire de la place* pour leurs bâtiments neufs. A ce point de vue il est peu d'architectes — même les « restaurateurs » — qui ne soient vandales endurcis.

(A suivre.)

E. RIVOALEN.

NOUVEAUX SALONS D'UN RESTAURANT A PARIS

PLANCHES 55, 56, 57. (Voyez page 271.)

La grande salle du restaurant Marguery dont nous avons donné trois dessins dans un dernier numéro, mesure 16 mètres de longueur sur une largeur de 7 mètres et 5^m50 de hauteur.

L'architecte, M. Bessières, l'a construite et décorée dans ce style de transition si intéressant du xv^e siècle, où la verve capricieuse de la renaissance vient si heureusement se marier aux formes gothiques.

Elle est éclairée par cinq grandes croisées à meneaux, garnis de vitraux copiés sur les anciens modèles par Vantillard, peintre verrier.

Les ébrasements de ces croisées sont décorés d'arabesques par Ouri, peintre décorateur.

A l'extrémité de la salle est une cheminée monumentale, et en regard, à l'autre extrémité, une loge pour les musiciens, dont nous avons donné les dessins.

Vis-à-vis des croisées, des portes alternent avec des niches à fonds de glaces et meneaux de dessins variés, garnies de jardinières qui font partie de la construction.

Toute cette architecture est en stuc pierre, rehaussé de marbres naturels et se détache sur un fond de mosaïque ondulé ou plissé à l'imitation d'une étoffe.

Le plafond est à poutres et solives apparentes en chêne décoré par Ouri dans le goût des plafonds de Blois.

Malgré l'unité et la tenue de l'ensemble, il y a une variété infinie dans les détails de la décoration.

La sculpture d'ornement qui tient là une grande place, a été traitée avec une rare perfection par M. Royet.

Elle contient tout un monde végétal et animal, depuis le varech jusqu'au chardon, depuis le crabe jusqu'au rat qui court dans la corniche et attend le moment propice pour prendre les restes du festin; tout cela vibre et sautoie dans les gorges, les culs de lampe, les gâbles et les pinacles.

Les figures sont de MM. Tournier et Charpentier.

De ce dernier, des médaillons de demi-ronde bosse fort réussis.

Trois figures par M. Tournier de 80 centimètres de proportion placées sous les dais surmontant les niches, 1^o la femme revenant du marché avec l'oie dans son panier, 2^o le cuisinier prenant l'oie, 3^o le garçon servant l'oie, sont de véritables objets d'art: cela est traité avec une recherche extrême des caractères, des figures et des costumes du temps.

Il faut citer de même un cul-de-lampe sous la loge de l'orchestre qui est une petite merveille de mouvement.

Nous remarquons sous les corbeaux des poutres, des compositions sculpturales fort amusantes représentant la viande, le gibier, le poisson, les fruits, les légumes, etc., et des bêtes musicantes dans les tympanes des arcs de la loge de l'orchestre.

Les stucs fort soignés sont de Daniel, les lambris et portes en noyer de Rambert, les ferrures, appliques et lustres en fer forgé et bronze fondu et poli de Bergue, la mosaïque de Facchina.

On peut voir à la cheminée deux culs-de-lampe contenant chacun trois figures de singes: les uns tenant l'ébauchoir et le ciseau, les autres la truelle, la brosse et le compas, — ce sont de véritables portraits des sculpteurs, du stucateur, du peintre décorateur et de l'architecte — c'est une signature dans le goût de l'époque.

Il y a bien d'autres choses à voir pour un architecte dans l'établissement Marguery, la variété est à chaque pas.

Sans parler du salon, vestibule tout en stuc brun rouge qui précède la grande salle et de la galerie à voûte rampante et à pendentifs qui y donne accès.

Sans parler du salon bleu, du salon vert ou du salon crème, bois de rose ou thuya, il y a au rez-de-chaussée deux salons de faïence décorative fort intéressants.

Un salon décoré de marbres avec ornements en bronze fondu et poli.

Un salon dont les murs et le plafond sont en mosaïque à fond d'or encadrée d'un stuc du ton noir violacé de l'aubergine.

La salle du café décorée de peintures avec légendes italiennes à la plus grande gloire du patron de l'établissement.

1^o Les saisons et les éléments avec la légende: *le stagioni e gli elementi portan' al padrone il tributo loro.*

2^o Une figure grimaçante formant clef d'arc, dans les oreilles de laquelle deux enfants sonnent de la trompe, avec la légende: *Il pubblico assordato dalle trombe de' fanfaroni del Padrone.*

3^o Un M vers lequel deux enfants tendent des palmes: (*Rami di palma decretati al renome del Padrone.*)

4^o Une nymphe et un satyre qui s'élançe vers elle, avec la légende: (*All'ebro satiro sembra la nimfa come trallo specchio delle grazie*) allusion aux cabinets particuliers.

Il faut citer encore au premier étage: le salon bronze avec quatre panneaux de tapisserie peints sur laine par David sous la direction de feu Guichard, représentant les quatre saisons d'après le maître flamand du xvii^e siècle Abraham Bosse.

Un petit salon dont les murs et le plafond sont lambrissés en ébène et ivoire avec bronzes dorés, et pierres précieuses, rubis, topaze, améthyste, etc., forment les fleurs des bouquets d'ivoire.

Un autre salon, dit salon des arts, en marqueterie de bois avec quatre panneaux peints par Laporte, représentant la peinture, la sculpture, l'architecture et la musique.

L'ébénisterie de ces deux salons sort des ateliers de Hunsinger, l'exécution en est parfaite.

A l'étage de l'orchestre de la grande salle, un fumoir mauresque éclairé par une coupole ajourée, avec meuble central en cuivre repoussé, fort intéressant.

Dans le sous-sol attenant aux caves, un magasin de vins pour le public; c'est une sorte de crypte avec voûtes à nervures retombant sur quatorze colonnes de granit.

On ne saurait passer sous silence les deux étages de caves fort curieuses à visiter, et qui s'étendent depuis le Gymnase jusqu'à l'angle de la rue d'Hauteville.

Non plus la machinerie qui contient les moteurs à gaz mettant en mouvement les machines à rincer les bouteilles, à laver la vaisselle, etc., car dans cet établissement modèle, le laveur de vaisselle ne met même pas les doigts dans l'eau.

Ces moteurs font encore marcher une pompe aspirante et foulante de Thirion qui monte dans des réservoirs de 18,000 litres, placés au sommet de la construction, les eaux presque artésiennes d'un forage de 50 mètres en contre-bas des secondes caves fait par l'ingénieur Arrault.

Les cuisines et le garde-manger méritent aussi une visite.

M. Bessières, l'architecte qui depuis quinze ans préside à toutes ces installations, a eu fort à faire, et il ne s'en plaint pas, car si ces travaux ont été souvent fort difficiles, ils sont en même temps fort variés et par cela même fort intéressants.

Là tout est la création de l'architecte, depuis les secondes caves établies en sous-œuvre sans interruption du service, jusqu'au dessin des simples porte-chapeaux ou de trones en bronze pour les garçons; depuis le pont métallique enjambant une cour de 12 mètres, sur lequel il construit une galerie en maçonnerie et voûtée; jusqu'aux dessins des surtouts d'argenterie pour la table de la grande salle.

Tout cela est possible pour un architecte qui aime son art, mais à la condition qu'il ait pour client un homme qui, comme M. Marguery, fait non seulement de la bonne cuisine, mais qui a encore un sens artistique assez développé pour suivre et encourager son architecte dans de semblables conceptions, ce dont nous félicitons sincèrement M. Bessières.

AVIS

Par suite d'un accident survenu pendant le tirage, les planches 55 et 56 (Restaurant Marguery) du n° 23 se trouvent défectueuses dans un certain nombre d'exemplaires. Comme nous ne voulons pas que les collections de nos lecteurs soient déparées par de mauvaises gravures, nous joignons au numéro d'aujourd'hui ces deux planches retirées qui devront remplacer les planches 55 et 56 précédemment reçues.

BIBLIOGRAPHIE

Les coupoles d'Orient et d'Occident par M. A. Gosset, arch. (1).

Le succès d'un ouvrage didactique, dépend beaucoup de l'opportunité de sa mise en lumière. Pour ne pas prêcher dans le désert, il faut être arrivé au moment où les esprits

(1) Les coupoles d'Orient et d'Occident, étude historique, théorique et pratique, accompagnée de 25 planches gravées sur acier et de 110 vignettes dans le texte, par Alphonse Gosset, architecte lauréat (méd. d'or) à l'Exposition universelle, officier d'Académie, etc.

sont disposés à recevoir la bonne parole. Serait-ce point le cas du livre remarquable que vient de publier notre honorable confrère, M. A. Gosset, sur un genre de construction à l'emploi duquel l'architecture des bâtiments et palais de l'Exposition universelle a dû peut-être une partie de son éclatant succès. Les dômes et les coupoles, en effet, formaient l'enveloppe intérieure et la silhouette extérieure des parties les plus remarquables, les plus attrayantes de ces merveilleuses improvisations architecturales. De ces coupoles, les unes vitrées de verres colorés, les autres garnies de faïences étincelantes au soleil, d'autres rehaussées de cabochons aux formes et aux colorations fantastiques, et d'autres tout bonnement moulées en plâtre : toutes affectant des courbes aimables ou grandioses, des proportions modestes ou gigantesques, ces voûtes lumineuses, ces surfaces agréablement convexes ou concaves, que l'œil caresse en s'y reposant, avaient le don de séduire la foule de toutes provenances fourmillant au travers de ces nouveautés.

En un mot, la coupole faisait prime au Champ-de-Mars et aux Invalides en 1889.

Depuis ces six mois de fête des yeux, une coupole déjà ancienne mais nouvellement parée, celle de la halle au blé convertie en Bourse de commerce, a eu le don d'attirer la curiosité contemplative des promeneurs et même des gens affairés. Cette immense calotte, inondée de lumière à l'intérieur et recouvrant une halle circulaire que n'encombre aucun point d'appui : cela fait merveille aux yeux des plus indifférents en matière d'architecture. Là on n'est point obligé, comme pour voir les dômes du Panthéon et des Invalides, à renverser la tête en arrière pour jouir de ce coup-d'œil toujours imposant mais parfois fatigant d'une voûte sphérique de grandes dimensions; celles-ci sont montées bien haut sur une partie cylindrique, un tambour, presque un puits; tandis que celle de la halle au blé transformée s'offre naturellement à l'œil, de tous côtés.

« Au point de vue esthétique, les voûtes en berceau et les voûtes d'arêtes employées dans tous les genres de construction ont produit tous les effets cherchés..... Mais la troisième variété, celle des voûtes sphériques, malgré de *grands avantages économiques*, comme la *facilité d'exécution* et la *diminution des poussées*, est restée peu usitée en Occident. Pourquoi? Force d'habitude ou insouciance... » dit M. Gosset en la préface de son traité des *coupoles*.

Hé bien! mais le moment est venu, peut-être, où un peu las des combinaisons trop ingénieuses de la voûte d'arête et des voûtes gothiques, les artistes ramèneront le public au goût de la grandeur calme, de la simplicité, avec les voûtes cylindriques et surtout les voûtes sphériques. C'est sur ces surfaces tranquilles que peuvent à l'aise se développer les grandes compositions décoratives, historiques ou allégoriques, dont on semble vouloir animer l'intérieur de nos grands édifices modernes.

Jusqu'à présent, les coupoles d'Orient étaient choses inconnues ou à peu près. Et tandis que les coupoles de la Perse — berceau de ce genre de voûtes — avaient été étudiées par P. Coste et M. Dieulafoy, celles des mosquées de Constantinople, les plus grandioses de l'Islam, restaient inaccessibles

à l'étude des artistes, qui ne les pouvaient apercevoir qu'en passant. M. Gosset en un récent voyage à Constantinople a pu combler cette lacune. « Grâce à cette étude, dit l'auteur, et à celle de la filiation des coupoles byzantines, nous avons pu établir, d'après les découvertes de MM. de Vogüé et Duthoit, en Syrie (malheureusement restées isolées) et d'après nos propres observations, la magnifique série des églises à coupoles, le véritable triomphe de l'architecture *en arcs*. » Cette filiation est, au moyen d'un texte très méthodique, de planches et de croquis établis à la même échelle, exposée très clairement sans interruptions ni obscurités, et présentée de la façon la plus instructive pour tous, architectes et archéologues, artistes et constructeurs, étudiants en architecture et praticiens expérimentés.

M. Gosset passe en revue toutes les variétés de coupoles, montre leur rôle dans la composition des édifices, « leur effet esthétique, depuis la *simplicité grave*, au-dessus des chambres sépulcrales, jusqu'à la *somptuosité* et la *magnificence aérienne* » à Sainte-Sophie et à la *Suleïmanié* de Constantinople, à Saint-Pierre de Rome et aux Invalides de Paris : il expose les divers *procédés de construction*, depuis ceux des Perses qui ont inauguré, paraît-il, ce système de voûtes, et ceux des Grecs de Byzance qui l'ont perfectionné, jusqu'à ceux de nos constructeurs modernes qui, puisant une hardiesse nouvelle dans les ressources de la métallurgie, ont pu élever, à Paris, les coupoles de la susdite halle au blé, en 1811, celles de la bibliothèque nationale, en 1862, et les coupoles de l'Exposition universelle en 1889.

L'auteur démontre que la forme des coupoles se prête à la solution de tous les programmes *par les procédés les plus simples et les plus économiques*; et que, tout en offrant le *maximum de solidité*, ces voûtes n'exigent que le *minimum de matière*.

C'est dans la 3^e partie de son ouvrage, où est exposée la *théorie des voûtes sphériques*, l'étude des méthodes, des *matériaux* et des *procédés de construction*, c'est là, surtout, que l'auteur fournit les preuves de ce qu'il avance au point de vue de la pratique moderne; tandis que la 1^{re} partie contient l'histoire des coupoles, leur *évolution* en tous pays, en Orient et en Occident, sous les influences des diverses religions de l'antiquité et des temps modernes.

Dans cette première partie nous trouvons les origines de la coupole en Perse; puis se suivent les coupoles romaines, byzantines, russes et occidentales, les baptistères, les coupoles persanes et ottomanes, italiennes, françaises, anglaises, russes, enfin les coupoles élevées de nos jours.

Les exemples abondent dans la deuxième partie : pour les *coupoles romaines*, le panthéon de Rome, le Laconicum des Thermes de Caracalla, Minerva-Médica, Sainte-Constance; pour les *coupoles syriennes* : le prétoire de Mousmieh, le Saint-Sépulchre à Jérusalem et l'Ascension, Saint-Georges d'Esza, l'église de Bosrah; pour les *coupoles byzantines* : Sainte-Irène, Saint-Serge, Sainte-Sophie, Théotocos et Saint-André à Constantinople, Saint-Vital de Ravenne, les églises d'Athènes; puis les *dérivées* de ces types : Saint-Front, à Périgueux, le dôme d'Aix-la-Chapelle, les Baptistères de Pise et de Parme, Saint-Géréron, à Cologne, etc., etc.; pour les *cou-*

poles ottomanes, les mosquées de Constantinople, d'Andrinople et d'Athènes; pour les coupoles *persanes*, les *mosquées d'Égypte*, les *coupoles arméniennes, russes* ou roumaines; c'est une suite d'exemples jusqu'ici inédits ou disséminés en des ouvrages d'un prix très élevé.

Les coupoles d'occident — italiennes, anglaises, françaises, depuis la Renaissance jusqu'à nous, — fournissent les motifs de planches tout aussi intéressantes que celles concernant les coupoles d'Orient. Enfin les coupoles métalliques tout à fait modernes — bibliothèque nationale et palais du Champ-de-Mars — font l'objet d'une étude technique toute particulière.

Texte, croquis, tracés géométriques et planches gravées à l'effet, plans, coupes et élévations : tout concourt à faire, de cette très importante étude de M. Gosset, quelque chose d'absolument neuf comme comparaison, très poussé comme analyse, et traité avec le soin le plus scrupuleux.

R.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Contiguïté. — Convention. — Cheminées. — Exhaussement.

1^o L et P désignent à la fois les immeubles et leurs propriétaires respectifs.

L est à usage de magasin, P, maison à loyer.

Tous deux sont, naturellement, adossés au mur mitoyen.

D'après la disposition des lieux, il y a, pour aller de L... chez P... par la rue, à effectuer un trajet de 300 mètres environ.

Il y a quelque temps, le feu ayant éclaté chez L... s'est aussitôt propagé chez P...

L... pense avec raison que si le feu éclatait chez P... il pourrait de même gagner aussitôt chez lui.

Pour être, autant que possible, à l'abri de ce danger, il se propose de surélever le mur séparatif, formant ainsi ce qu'on appelle ici une garde-française.

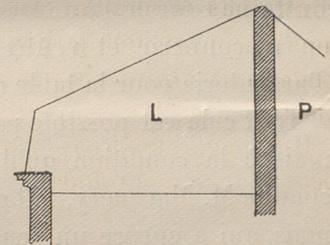
Nous avons cru agir au mieux de ses intérêts, sans enfreindre la loi, en faisant la convention ci-dessous que nous vous soumettons :

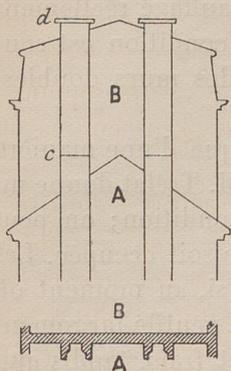
Convention entre L... et P... :

Pour éviter le danger de communication du feu entre leurs immeubles, L... fait construire au-dessus du mur mitoyen une garde-française en moellons de 0^m50 d'épaisseur et 0^m60 de hauteur, recouverte d'une tablette en pierre dure.

Cette construction étant d'utilité commune pour L... et P..., L... sera dispensé de payer à P... l'indemnité de surcharge.

Si l'un des copropriétaires vient postérieurement à surélever le mur mitoyen, ou à occuper une partie surélevée par l'autre, les indemnités d'acquisition de mitoyenneté et de surcharge seront réglées conformément aux lois et règlements, mais celui qui surélèvera devra toujours le faire de manière à conserver la garde-française de 0^m75 de hauteur, au-dessus du faîtage; il ne devra pas à son voisin d'indemnité pour la surcharge de cette garde-française; la dépose et repose des tablettes seront aussi au compte de celui qui surélève.





2° A et B sont deux immeubles voisins, séparés par un mur pignon mitoyen.

B a été construit postérieurement à A. La surélévation du mur pignon a entraîné forcément la surélévation des cheminées de A dans la hauteur *cd*.

A qui incombe la dépense de surélévation des cheminées ?

Nous pensons que c'est à B...; sommes-nous dans le vrai ?

Réponse. — 1° Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel ou pour les causes que la loi autorise. Elles doivent être exécutées de bonne foi.

La convention qui nous est soumise est parfaitement licite ; elle a un intérêt commun pour les deux propriétés et la dérogation à l'indemnité de la charge est justifiée par l'avantage que tirera le voisin au point de vue de l'incendie de l'exhaussement du mur. Il serait cependant plus juste que l'exhaussement ait lieu à frais communs, puisqu'il y a un intérêt commun dans l'ouvrage de préservation dont il s'agit.

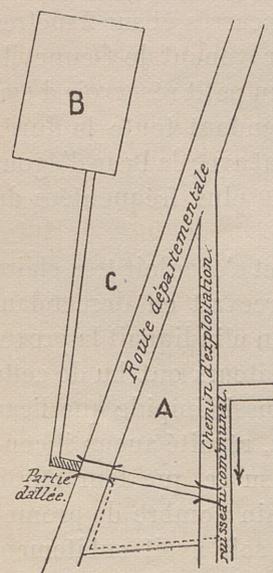
2° Le propriétaire qui procède à l'exhaussement d'un mur mitoyen est seulement tenu de supporter la dépense d'exhaussement et de payer l'indemnité de la charge : il ne saurait répondre du dommage résultant de cet exhaussement pour le propriétaire voisin.

Spécialement, le fait que, par suite de l'exhaussement du mur mitoyen, les cheminées du voisin se trouveraient en contre-bas et seraient ainsi entravées dans leur fonctionnement, ne peut donner lieu à l'application de l'article 1382 du Code civil. (Bordeaux, 18 mai 1849 et 30 novembre 1865 ; — Cass. 11 avril 1864 ; — Orléans, 6 déc. 1881 ; S. 1882. 2. 32.)

B... ne doit donc pas l'exhaussement des cheminées de A... Cet exhaussement doit être fait aux frais de ce dernier.

Servitude. — Fossé. — Déplacement.

Les propriétés A et B du dessin ci-contre appartenant à mon grand-père. Dans le partage de famille, la parcelle A m'est échue. Pour arroser le jardin B, mon grand-père avait fait, il y a plus de trente ans, un fossé traversant la partie A dans son milieu, et pour arriver à la parcelle B, acheté le terrain nécessaire à la parcelle C. Le propriétaire de ce terrain s'est réservé le droit, sur une longueur d'environ 50 centimètres, de bâtir un aqueduc dallé d'une largeur de 50 centimètres sur 70 centimètres de haut ; soit mauvais entretien, soit la nature du terrain qui est sablonneux, le fossé s'est élargi et forme une ligne tortueuse. Comme je vais replanter, je voudrais savoir :



1° Si je ne pourrais pas à mes frais reporter le fossé sur le bord de ma propriété suivant le pointillé du dessin ; 2° Pour la largeur du fossé, si comme le propriétaire de la partie C, je ne pourrais pas donner 50 centimètres de large au fond du

fossé ; 3° Si je suis obligé de laisser un passage tout le long et de quelle largeur. Sur l'acte de partage il n'est fait aucune mention de rien concernant ledit fossé.

Réponse. — En droit, le propriétaire du fonds débiteur de la servitude ne peut rien faire qui tende à en diminuer l'usage ou à le rendre plus incommode. Ainsi il ne peut changer l'état des lieux, ni transporter l'exercice de la servitude dans un endroit différent de celui où elle a été primitivement assignée.

Mais cependant si cette assignation primitive était devenue plus onéreuse au propriétaire du fonds assujéti, ou si elle l'empêchait d'y faire des réparations avantageuses, il pourrait offrir au propriétaire de l'autre fonds, un endroit aussi commode pour l'exercice de ses droits, et celui-ci ne pourrait pas le refuser. (Art. 701 C. civ.)

Dans l'espèce, la propriété A nous paraît pouvoir profiter des bénéfices du dernier paragraphe de l'article 701 du Code civil, à la condition que le déplacement du fossé soit fait aux frais de A... et que le débit des eaux par le nouveau fossé ne soit pas de moindre importance que par le fossé supprimé.

Le passage ne nous paraît nullement dû au droit du fossé, l'utilité de ce passage ne résultant pas nécessairement de la servitude d'amenée d'eau par le fossé.

Puisard.

Un de mes clients vient d'acheter un petit hôtel à Paris, donnant sur une rue sans égout. La cour derrière l'hôtel est en contre-bas de la rue. Voulant élever une construction nouvelle dans cette cour et voulant éviter de la remblayer, je ne puis me débarrasser des eaux pluviales et ménagères du nouveau bâtiment qu'en établissant un puisard.

Première question. — Ai-je le droit d'établir ce puisard et d'y envoyer les eaux pluviales et ménagères ?

Deuxième question. — Si j'ai le droit d'établir ce puisard, à quelle distance faut-il qu'il soit : 1° d'un puits mitoyen ; 2° des héritages voisins ? je ne trouve aucun renseignement à ce sujet dans le *Manuel des lois du Bâtiment*.

Réponse. — Aux termes de l'ordonnance de police du 20 juillet 1838 : Les puisards devront être couverts en maçonnerie et fermés par une cuvette à siphon.

L'ouverture d'extraction des puisards, correspondante à une cheminée de 1^m50 au plus de hauteur, ne pourra avoir moins de 1 mètre en longueur sur 65 centimètres de largeur, lorsque cette ouverture correspondra à une cheminée excédant 1^m50 de hauteur, les dimensions ci-dessus spécifiées seront augmentées de manière que l'une de ces dimensions soit égale aux deux tiers de la hauteur de la cheminée. (Art. 13.)

Aucun puisard, aucun puits d'absorption, ne sera établi sans une permission spéciale, qui sera accordée, s'il y a lieu, à la suite de la déclaration prescrite par l'article premier.

La profondeur du puits d'absorption sera déterminée dans la permission qui sera délivrée, s'il y a lieu.

Toutes les dispositions relatives aux puisards proprement dits seront applicables aux puisards pratiqués au-dessus ou aux approches des puits d'absorption. (Art. 14.)

Il est enjoint aux propriétaires et principaux locataires des maisons où il existe des puisards et des égouts particuliers, de les entretenir dans un état tel qu'ils ne puissent compromettre la sûreté et la salubrité publiques. (Art. 15.)

Le puisard doit être établi à la plus grande distance possible du puits voisin, et de telle sorte que les infiltrations des eaux n'empoisonnent pas le puits.

Aucune distance, à proprement parler, n'existe, la coutume de Paris ne contenant aucune disposition en ce qui concerne les puisards.

*Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.*

L'HYGIÈNE

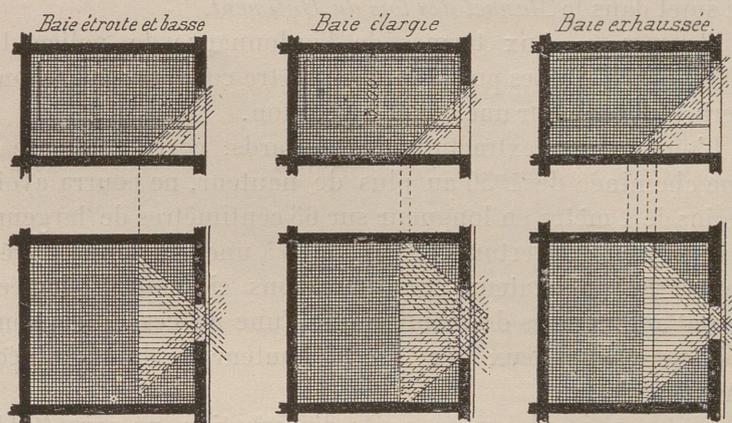
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

(Voyez page 238.)

ASSAINISSEMENT GÉNÉRAL

Les conditions générales que l'on doit rechercher dans la construction des bâtiments avaient été indiquées par quelques dessins schématiques de M. Trélat, architecte en chef du département. Ces dessins, complétés par des légendes très claires, doivent servir aux leçons professées à l'école spéciale d'architecture. Ils montrent les procédés qu'il faut adopter pour l'éclairage, le chauffage et la construction des bâtiments.

La lumière est aussi utile à l'homme que l'air, et l'on devrait toujours, en traçant un plan, se rendre compte de la portion de chaque pièce qui est éclairée directement. Les rayons inclinés à moins de 30° sur l'horizon ne concourent guère à l'éclairage, non plus que ceux qui font avec la verticale un angle inférieur à 45°. Le faisceau utile n'a donc qu'une amplitude de 45° en élévation. En plan, on peut admettre que le faisceau lumineux est limité de chaque côté d'une baie par une ligne à 45° sur le mur de façade. On se rend donc facilement compte que la lumière qui arrive par le haut des fenêtres est celle qui donne proportionnellement la



plus grande surface éclairée. Au point de vue de la construction il faut donc faire monter les fenêtres jusqu'àussi près que possible du plafond. Les meneaux en pierre qui coupent une baie dans sa partie haute devraient être évités le plus souvent possible. On devrait aussi obliger les tapissiers à modifier la forme des grands rideaux qui généralement empêchent la lumière de passer par la partie supérieure des fenêtres.

Au point du vue du chauffage, M. Trélat a donné la meilleure des formules en disant que l'air doit être frais et que ce sont les parois de la salle qui doivent le chauffer par rayonne-

ment. C'est la seule manière d'avoir un chauffage réellement salubre. Mais il faut reconnaître que cette condition est souvent difficile à réaliser, à moins d'avoir des murs doubles, séparés par des matelas d'air.

Pour les pièces qui ne sont habitées que d'une manière intermittente (réfectoires, dortoirs, etc.), M. Trélat donne un procédé très simple pour réaliser cette condition; on peut chauffer fortement la pièce avant qu'elle ne soit occupée. Les murs s'échauffent ainsi graduellement, et si, au moment où l'on va prendre possession de la salle, on la ventile largement pendant quelques instants, l'air sera pur et frais, tandis que toute la chaleur sera fournie par le rayonnement des parois.

Ces chasses d'air ont au point de vue microbiologique une très grande importance. C'est un moyen des plus efficaces de chasser complètement les poussières en suspension; on ne saurait atteindre ce résultat par une ventilation constante et relativement modérée puisqu'on doit s'efforcer dans ce dernier cas d'éviter les courants d'air un peu violents.

Pour les salles d'hôpitaux, M. Trélat recommande d'adopter des murs de 0^m60 en calcaire ou de 0^m35 en briques avec ruban de chaleur le long des parois.

Cette chaleur est fournie, soit par la vapeur, soit par l'eau chaude. L'air chaud s'élève le long de la paroi en lui cédant une partie de sa chaleur, et lorsqu'il retombe au milieu de la salle sa température est sensiblement abaissée.

D'après le professeur Trélat, les murs doivent être poreux et revêtus d'un enduit perméable tel que le badigeon à la chaux. Dans ces conditions, l'air intérieur, chargé de micro-germes, pénètre dans le mur, y rencontre l'air extérieur, et l'oxydation s'opère dans les pores du mur, à peu près comme l'oxygène et l'hydrogène se combinent à l'intérieur d'une éponge de platine.

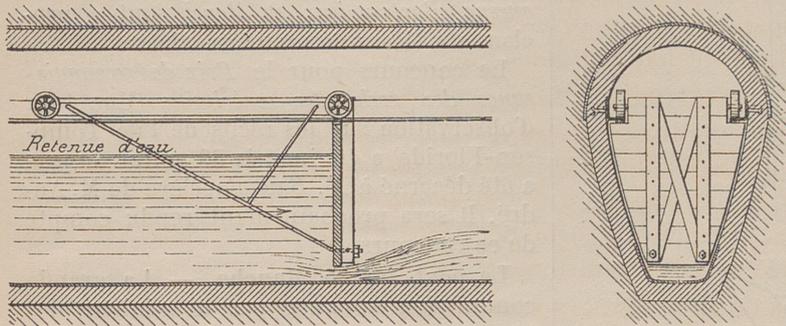
Cette théorie est peut-être exacte, mais elle n'est pas établie d'une manière irréfutable, et beaucoup d'architectes recherchent au contraire des parois imperméables comme le verre, le grès ou la faïence.

Assainissement des villes. — Les questions d'hygiène urbaine étaient étudiées de la manière la plus complète, mais nous ne pouvons guère pour l'instant qu'indiquer sommairement les principales expositions.

Signalons particulièrement le petit jardin situé au bas du Trocadéro et que la ville de Paris arrosait journellement avec de l'eau d'égout. Gennevilliers est loin, et beaucoup des adversaires du tout à l'égout s'imaginent que rien n'est plus malsain que les champs d'épuration. Les ingénieurs de la ville ont pris un terrain de 200 ou 300 mètres carrés, et sur 2 mètres d'épaisseur ont rapporté des sables provenant de Gennevilliers: il n'a pas été difficile d'installer un petit réservoir d'eau d'égout à une hauteur suffisante, et, pendant toute la durée de l'Exposition, on a arrosé journellement avec de l'eau d'égout un jardin placé dans une des parties les plus fréquentées du Trocadéro.

L'eau était recueillie par des drains et s'écoulait très claire par une petite cascade que l'on apercevait en descendant quelques marches. A première vue, rien n'indiquait la provenance de cette fontaine, et bien des visiteurs ont bu de cette eau en la trouvant aussi agréable et aussi limpide que l'eau de la Vanne. Il n'en est, naturellement, résulté aucun inconvénient; mais, peut-être, s'ils avaient su ce que leur offrait cette petite source si fraîche, un certain nombre de promeneurs se seraient aperçus que leur soif avait subitement disparu.

Les villes qui exposaient des projets d'assainissement étaient très nombreuses. Citons particulièrement le beau projet présenté par la ville de Rouen et dressé par M. Gogéard, ingénieur-voyer. Les dispositions de détail proposées pour le curage des égouts et pour les trémies à sables sont extrêmement ingénieuses et sont neuves pour la plupart.



La ville de Reims exposait l'œuvre si complète et si remarquable de son bureau d'hygiène dirigé avec un zèle infatigable par le docteur Hoel. Un plan en relief à deux millièmes représentait la ville de Reims et les 500 hectares de terrains d'irrigations qui reçoivent actuellement toutes les eaux des égouts. Il est inutile de dire combien il a fallu d'énergie persévérante au maire, le docteur Henrot, pour obtenir l'exécution de ces travaux d'assainissement qui ont déjà amélioré de beaucoup l'état sanitaire de la ville.

Pour terminer, citons les projets d'assainissement ou de distribution d'eau présentés par les villes de Nice, Toulon, Lyon, Naples, Venise, Bergame, Porta, Constantinople, etc.

Nous arrêtons ici ces études sur l'exposition d'hygiène de 1889, en regrettant de n'avoir pu donner qu'une idée incomplète de nombreux travaux neufs et intéressants; mais il faudrait des volumes pour exposer les progrès réalisés depuis quelques années et nous ne pouvons mieux les résumer qu'en disant que, par les efforts incessants de ses architectes, de ses ingénieurs et de ses industriels, notre pays a réussi à conquérir une place digne de lui dans l'étude des questions d'hygiène publique. Nous égalons les étrangers qui ont commencé avant nous leurs recherches pratiques, et sur bien des points nous les dépassons complètement.

L. BORNE.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

FERME EN BOIS NON SYMÉTRIQUE.

Je vais faire, pour un de mes clients, un hangar avec auvent, pour y renfermer du fourrage. J'ai déterminé les forces de bois comme je l'indique dans le croquis ci-contre. Je vous serais donc très reconnaissant de vouloir bien me faire savoir par la voie de votre journal si ce hangar est prévu dans des conditions désirables.

Chêne :	A. Poteaux de	25 × 25
	B. Jambes de force	14 × 16
	C. Poinçon	18 × 18
	D. Liens	14 × 14
	E. Contre-fiche	14 × 16
Sapin :	F. Pannes et tablier	18 × 20
	G. Faitage	15 × 15
	H. Arbalétriers	16 × 28

I. Moises d'entrait	14 × 28
J. Chevrons	8 × 8
K. Moises	0,065 × 0,18

Couverture en tuiles mécanique Gilardon: 13 au mètre. Les chevrons espacés de 0^m40. Lambrissage sur les chevrons en voliges de 0^m014.

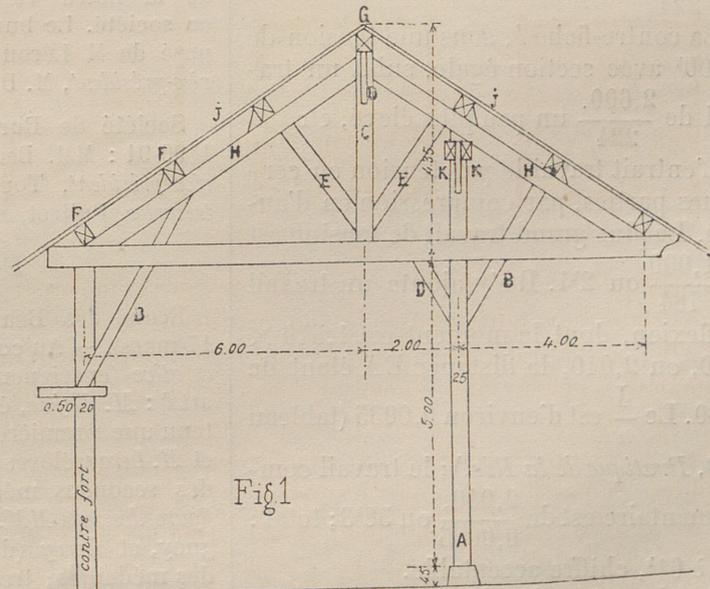
Réponse. — Il est à remarquer que, par suite de la transformation de la ferme, primitivement symétrique, et modifiée en reportant l'un des poteaux en K, la jambe de force B ne peut plus s'appuyer sur le poteau de gauche. Ce fait semble paradoxal à première vue, mais il s'explique facilement: Si B transmettait une pression oblique sur le poteau, cette oblique donnerait naissance à une force horizontale qui devrait s'équilibrer par deux autres forces horizontales, l'une à la tête, l'autre au pied du poteau. Cette dernière serait la résistance due au frottement ou la résistance d'un goujon. Dans la ferme symétrique, elle aurait sa contre-partie sur le poteau de droite, ce qui permettrait l'équilibre. Mais ici il n'existe, sur le poteau de droite, qu'une jambe de force inclinée dans le même sens que la première et engendrant, sur le poteau, une poussée de même sens que la première. Les deux résistances, au pied de chaque appui, auraient ainsi le même sens et ne pourraient se détruire l'une par l'autre.

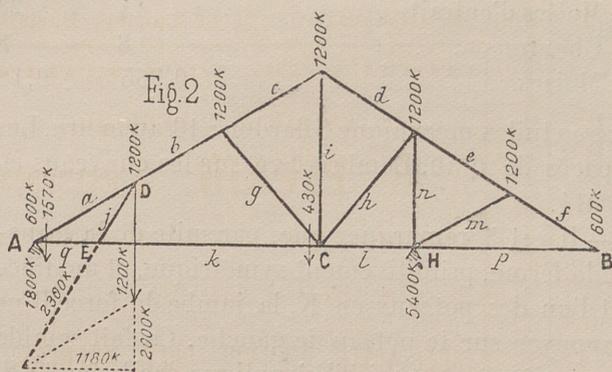
En fait, la jambe de force, sur la gauche, agit comme une jambette DE (fig. 2), soutenant en D l'arbalétrier et reposant en E sur l'entrait; au-dessous de E la partie inférieure de la jambe de force, jusqu'au poteau, n'a plus d'autre fonction que d'assurer l'angle du poteau et de la ferme.

A droite, on a constitué, avec les deux jambes de force B, D (fig. 1), le poteau et l'entrait, un assemblage indéformable; ce qui permet de dire que la jambe de force principale By joue sensiblement le même rôle qu'une véritable contre-fiche m (fig. 2), soutenant solidement l'arbalétrier et appuyée sur un point fixe H.

Dans ces conditions, l'épure se trace par la méthode ordinaire, en écrivant l'équilibre de chaque point d'articulation; seulement, la ferme n'étant pas symétrique, il ne faut pas se contenter d'étudier une demi-ferme, il faut passer en revue tous les points d'assemblage de la ferme entière (p. 521, *Pratique de la résistance*).

Au préalable, on détermine la réaction des appuis A et H: le poids total, de 7,200^k, agit dans l'axe et se décompose en deux réactions: l'une de 1.800^k en A, l'autre de 5,400 en H.





En D le poids de la panne, de 1,200^k, se décompose suivant la jambe de force *j* et l'arbalétrier; cette décomposition (fig. 2) montre que la composante sur *j* est de 2,300^k, et correspond à une force verticale de 2,000^k, avec une horizontale de 1,480^k. En D, où la jambe de force reporte la pression qu'elle reçoit, agissent donc : une horizontale de 1,480^k qui s'exerce sur l'entrait, longitudinalement; et une verticale de 2,000^k qui est reportée par l'entrait aux deux points d'appui voisins, A et H. En A agissent 1,570^k, en H 430^k, en raison de la longueur des distances EA, EH. En écrivant l'équilibre des articulations A et H, il faudra faire intervenir ces forces.

En A, par exemple, agissent : 1^o une réaction de 1,800^k de bas en haut; et, de haut en bas, un poids de 600^k provenant de la panne basse, un effort vertical de 1,570^k, puis une compression *g*; enfin une tension *a*.

En D: le poids de 1,200^k, la tension *a*, la compression *j* que nous retrouvons de 2,300^k, la compression *b*; et ainsi de suite.

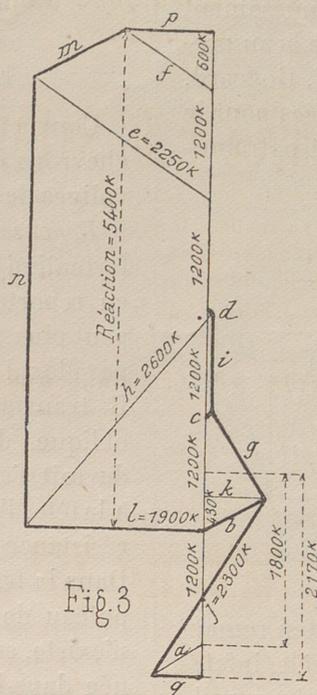
L'épure marque les efforts sur chaque pièce; d'après les sections de ces pièces, il est facile de conclure leur travail.

Ainsi la jambe de force *j*, sous une compression de 2,300^k, avec section de 224 centimètres carrés, subit un travail de $\frac{2,300}{224}$ soit 10^k à 11^k; chiffre faible.

La contre-fiche *h*, sous une tension de 2,600^k avec section égale, subit un travail de $\frac{2,600}{224}$, un peu plus élevé, etc.

L'entrait travaille par tension en certaines parties, par compression en d'autres. Le plus grand travail de tension est de $\frac{1,900}{784}$ ou 2^k4. Il s'y ajoute un travail de flexion, dont le moment est 1,570 × 1,30, ou 2,040, la distance EA étant de 1^m30. Le $\frac{I}{n}$ est d'environ 0,0035 (tableau n° 3, *Pratique de la Rés.*); le travail complémentaire est de $\frac{2,040}{0,0035}$ ou 58^k3; total : 60^k à 61^k, chiffre acceptable.

Sur le poteau le plus chargé, de sec-



tion égale à 625 centimètres, le travail est de $\frac{5,400}{625}$ ou 8^k à 9^k, chiffre faible.

P. P.

CONCOURS

CAISSE D'ÉPARGNE DE TROYES

Dans notre dernier numéro nous publions la demande d'un de nos correspondants réclamant certaines modifications au programme.

Le conseil des directeurs nous répond aujourd'hui qu'il n'est et ne sera apporté aucun changement au programme qui a été publié dans notre n° 45 et que les projets qui ne seraient pas établis en conformité de ce programme seraient rigoureusement exclus du concours.

NOUVELLES

DÉPARTEMENTS

Sociétés d'architectes. — Les architectes de la Loire viennent de se constituer en société. Le bureau provisoire est composé de M. Leroux, *président*, M. Michaud, *vice-président*, M. Durand, *secrétaire*.

Société de Bordeaux. — Bureau pour 1890-91 : MM. Beaudin, *président*, Mondet, *vice-président*, Touzin, *secrétaire*, Plandrai, *trésorier*, Pujicet, *archiviste*.

PARIS

Ecole des Beaux-Arts (jugement du 17 mars). — Au concours de *composition décorative* (enseignement simultané des trois arts) : M. Lajoie, élève de M. André, a obtenu une première médaille; M. Desjardins et M. Leroy, élèves de M. Guadet, ont obtenu des secondes médailles. Au concours de *figure dessinée* MM. Lerolle, élève de M. Peigney, et Leroy (déjà nommé) ont obtenu des médailles; treize mentions ont été attribuées à divers élèves. Au concours de

modelage une médaille a été décernée à M. Lerolle (déjà nommé), et vingt mentions accordées à divers.

Au concours de *dessin ornemental* MM. Davi (atel. Raulin), Parize (atel. Ginain), et Leroy (trois fois nommé) ont obtenu des médailles; vingt mentions ont été attribuées à divers.

En conséquence de ce jugement, MM. Duquesne, Bartaumieux et Houel sont « proclamés » élèves de première classe.

Le concours pour le *Prix de reconnaissance des architectes américains* (Une tour d'observation sur les récifs de l'île Tompson-Floride) a été jugé le 26 mars : le prix a été décerné à M. Bauhain, élève de M. André. Il sera prochainement rendu compte de ce concours.

Le pont sur la Manche. — La grande commission nommée par le ministre des travaux publics, pour examiner le projet de construction d'un pont sur la Manche, vient de charger une sous-commission, composée de MM. Bernard, Vétillard et Resal, d'aller visiter le pont du Forth et de lui faire un rapport.

Les charpentiers. — Dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville, a eu lieu la réception du chef-d'œuvre des compagnons charpentiers offert à la ville de Paris.

Ce monument, haut de 4 mètres environ, représente le temple de Salomon. Il a été reçu, au nom de la ville de Paris, par M. Darlot, président du conseil municipal, assisté d'un grand nombre de ses collègues.

Le Panthéon. — La sous-commission des beaux-arts, présidée par M. Larroumet, a visité, chez les sculpteurs Rodin et Injalbert, les maquettes des monuments que ces deux artistes ont été chargés d'exécuter pour le Panthéon.

On sait, en effet, par le plan de décoration du Panthéon qu'a élaboré M. Larroumet, directeur des beaux-arts, et que nous avons publié, que deux statues ont d'abord été commandées : celle de Victor Hugo à M. Rodin et celle de Mirabeau à M. Injalbert.

M. Rodin a représenté Victor Hugo assis sur un rocher. Le poète a la tête appuyée sur une main; il tient l'autre main tendue en avant. Derrière lui trois femmes, trois muses, s'enlacent dans un mouvement merveilleusement animé.

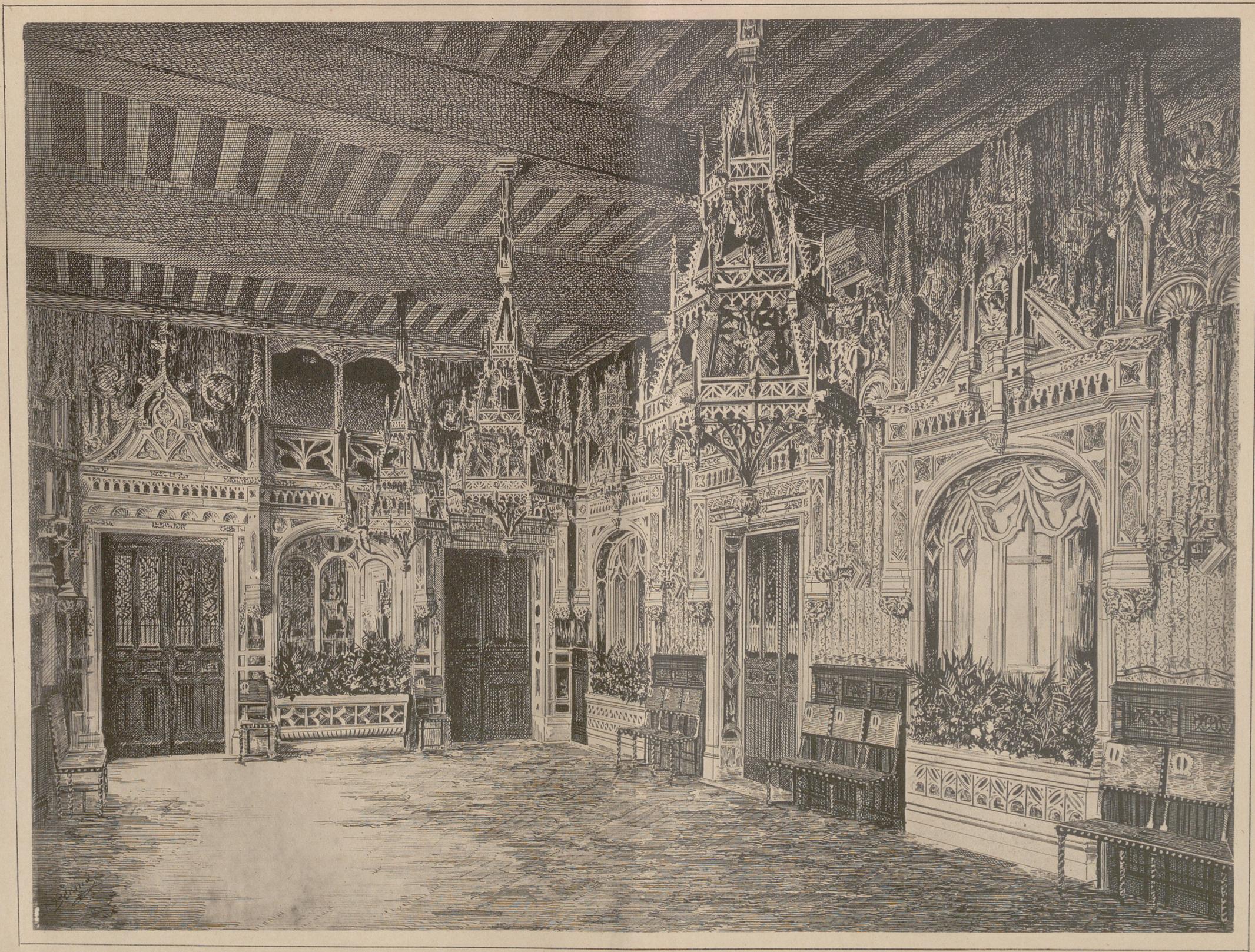
M. Injalbert a représenté Mirabeau dans l'attitude de celui qui parle avec énergie. La muse de l'éloquence, placée derrière le grand orateur, l'inspire.

Matériaux de l'Exposition. — On vient de procéder sur le quai d'Orsay, à l'extrémité de l'avenue de Suffren, à la vente aux enchères publiques des derniers matériaux ayant servi à l'aménagement intérieur du palais des Machines pendant l'Exposition.

La vente comprenait 25,000 kilos de colonnes elliptiques pour transmission de mouvement, 6,000 kilos de ventilateurs; un réservoir en tôle de 6,000 kilos, y compris échelles et tuyaux; enfin, quatre lots de 140,790, 141,477, 170,067 et 119,892 kilos de colonnes doublées en fonte.

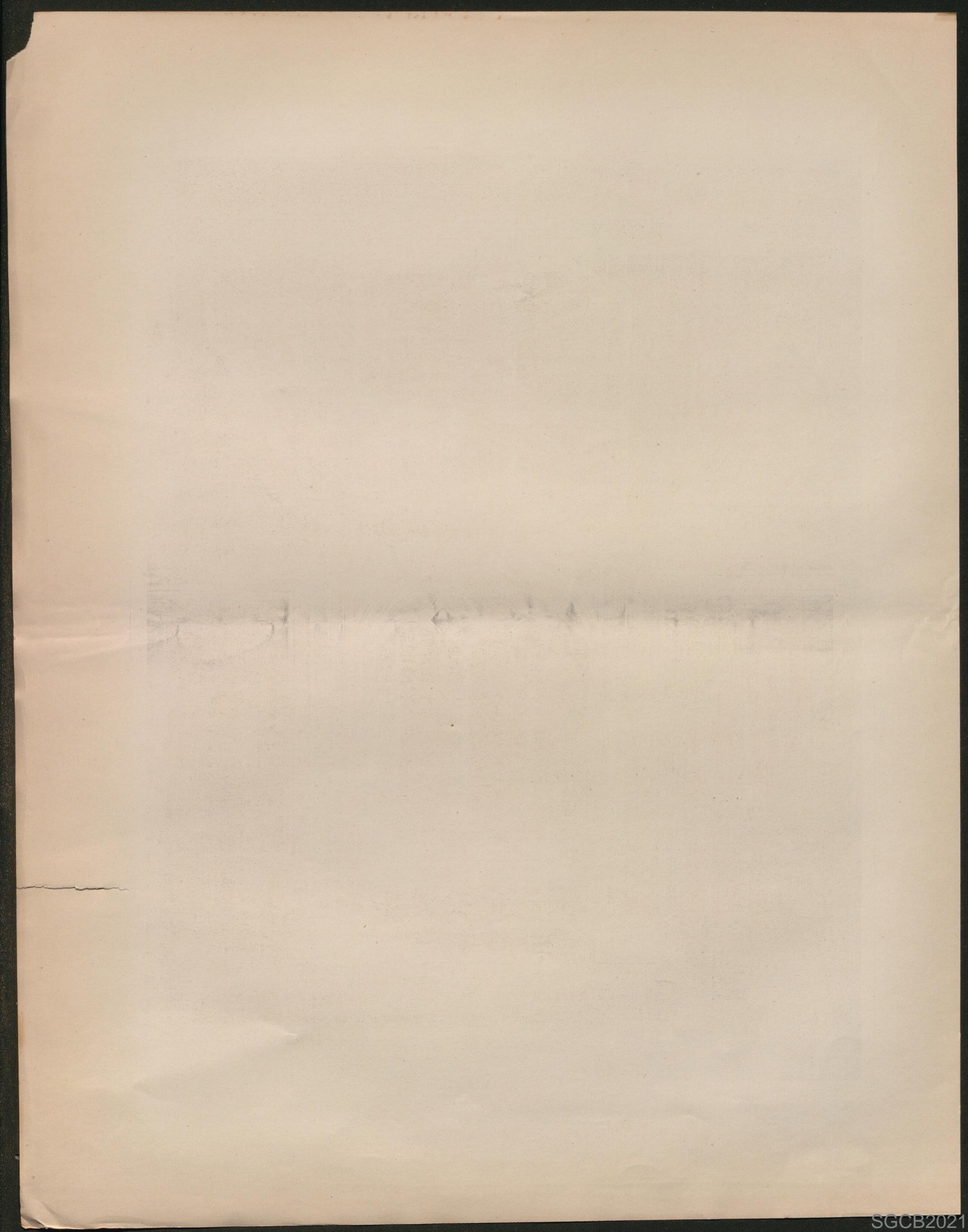
Le Gérant : P. PLANAT.

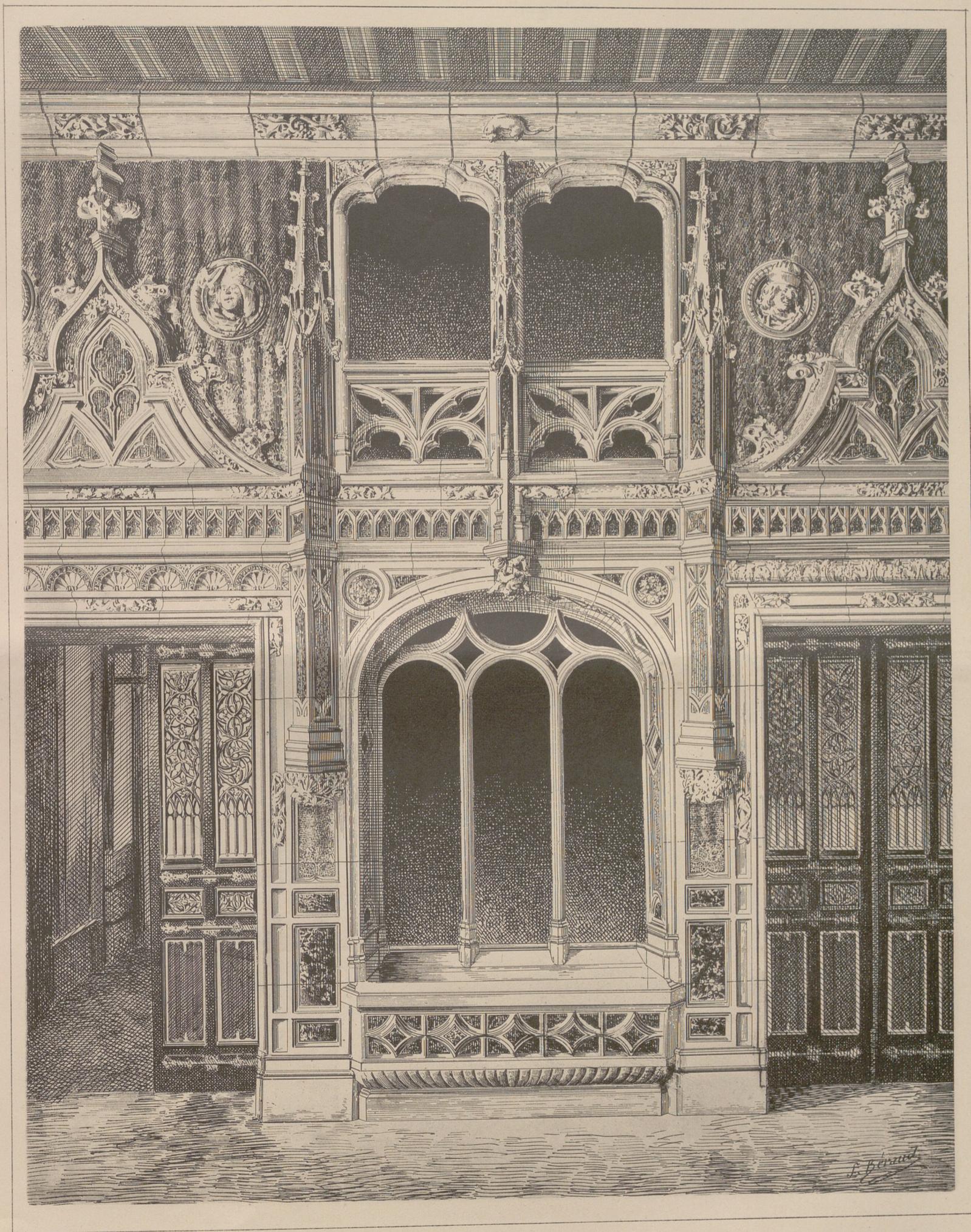
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.



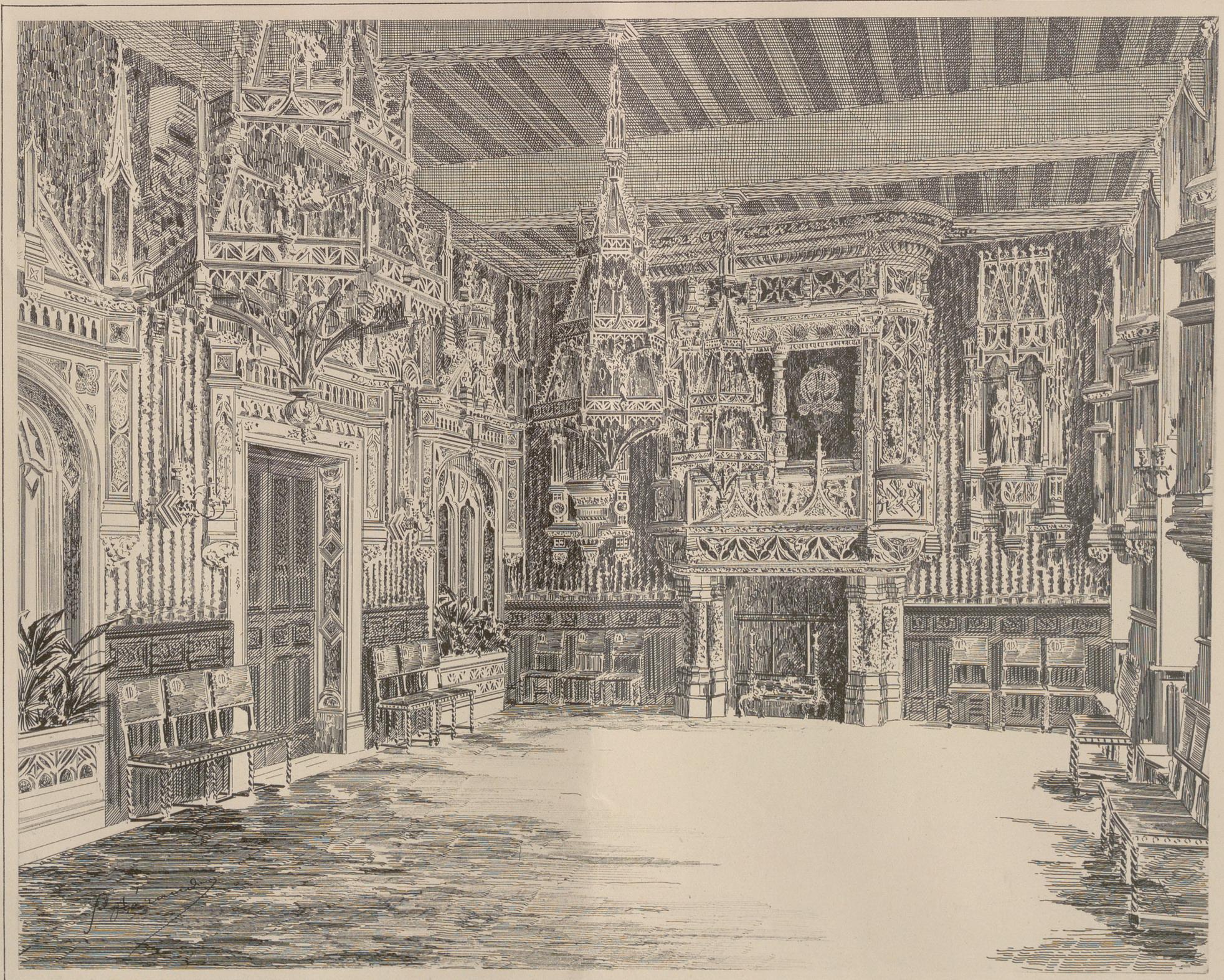
NOUVEAUX SALONS D'UN RESTAURANT — ARCH. M. BESSIÈRES

Héliotypie L. Roulle, Paris





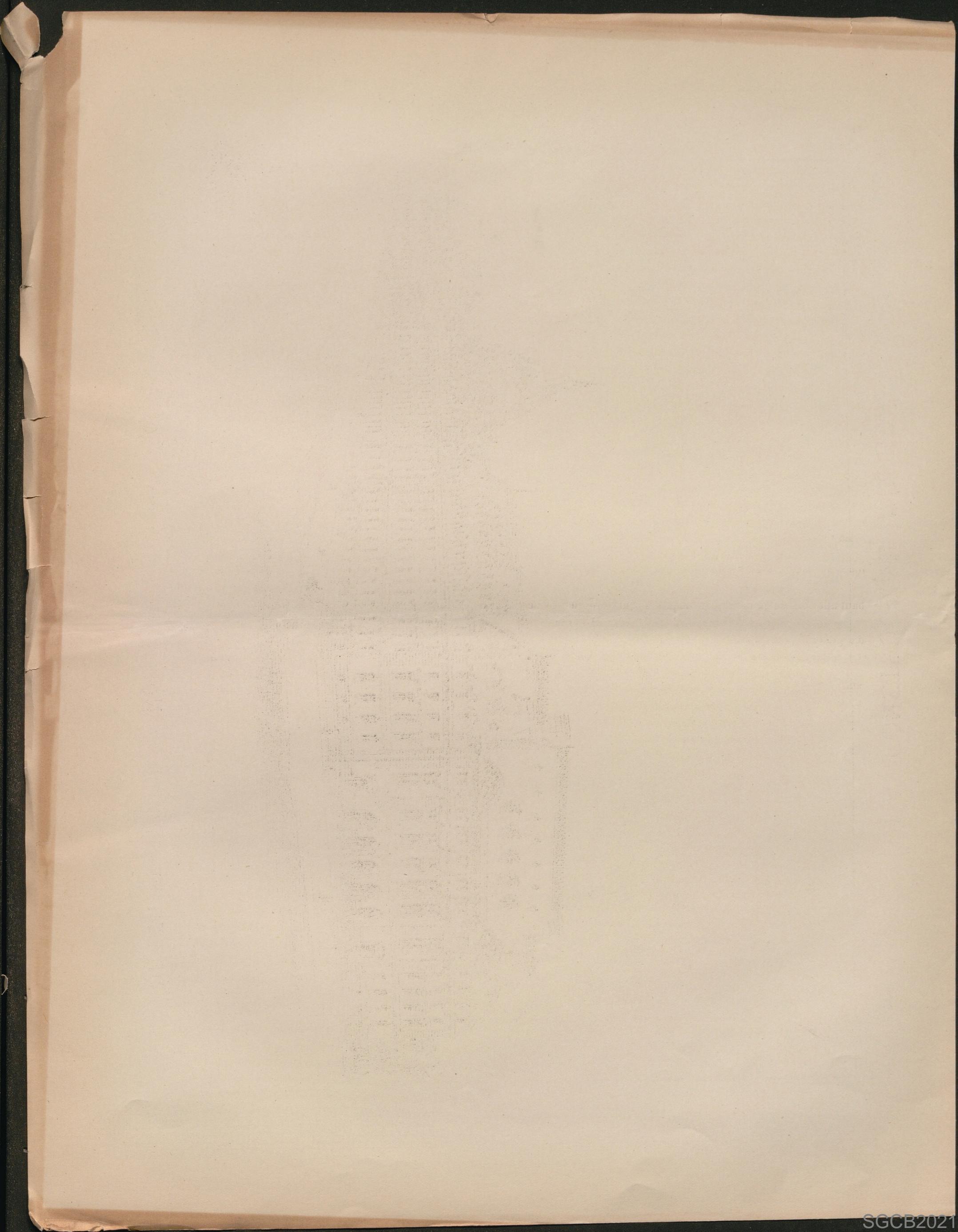
NOUVEAUX SALONS D'UN RESTAURANT — ARCH: M. BESSIÈRES



NOUVEAUX SALONS D'UN RESTAURANT — ARCH. M. BESSIÈRES



VUE PERSPECTIVE DE LA NOUVELLE SORBONNE - ARCH: M. NÉNOT



PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 15 au 22 mars 1890

SUCRES 1890	BLANC N° 3		ROUX, BASN 88°		ROUX ACQUITTÉS BASN 88°		STOCK DES SUCRES INDIGÈNES A PARIS		RAFFINÉS	
	les 100 k. nets		les 100 k. nets		les 100 k. nets				BONNE SORTIE	BELLE SORTIE
									les 100 k. nets	les 100 k. nets
Lundi... 17 mars ..	34 75 à ..	30 75 à ..	83 .. à ..	140.996	405 50	106 ..				
Mardi... 18 — ..	34 50 à 34 75	30 75 à ..	83	140.077	405 50	106 ..				
Mercredi 19 — ..	34 50 à 34 75	30 75 à 34 ..	83 .. 83 25	139.380	405 50	106 ..				
Judi... 20 — ..	34 75 à 35 ..	31 .. à ..	82 25 ..	138.765	405 50	106 ..				
Vendredi 21 — ..	34 75 à ..	31 .. à 31 25	83 25 83 50	138.075	406 ..	106 50				
Samedi... 22 — ..	34 50 à ..	31 .. à ..	83 25 ..	137.161	406 ..	106 50				
Cote moyenne de la semaine.....	34 687	30 916	83 166							

HUILES (les 100 kilogrammes hors barrière.) 1890	COLZA D'EUROPE		LIN BRUTE TOUS FUTS les 100 kil	ESPRITS FINS 1 ^{re} qualité, 90° non logé, ent. Paris. 1890	COTE OFFICIELLE l'hectolitre	STOCK EN PARIS pipes
	BRUTE TOUS FUTS les 100 k.	ÉPURÉ EN TONN. les 100 k.				
Lundi... 17 mars ..	70 ..	80 ..	54 25	Lundi... 17 mars ..	36 .. à ..	20.950
Mardi... 18 — ..	69 ..	79 ..	54 25	Mardi... 18 — ..	36	20.975
Mercredi 19 — ..	69 50	79 50	54 25	Mercredi 19 — ..	36	21.025
Judi... 20 — ..	70 ..	80 ..	53 50	Judi... 20 — ..	36	21.000
Vendredi 21 — ..	69 ..	79 ..	53 75	Vendredi 21 — ..	36	20.975
Samedi... 22 — ..	69 50	79 50	53 75	Samedi... 22 — ..	35 75 ..	20.925

COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX Paris, le 24 mars 1890.		Ach.	Vend.
		fr. c.	fr. c.
Lingots or, très fin, le kil. 3,434 fr. 44 à 1000/1000.	pair.	2 ..	
Arg. fin, le kil. 218.89 à 1,000/1000, perte			
Argent fin à Londres.	43 1/2
Quadruples espagnols.	80 50	80 70	
— colomb. et mex.	80 50	80 70	
Piastres mexicaines.	3 70	3 95	
Souverains anglais.	25 48	25 25	
Banknotes.	25 30	25 33	
Aigles des États-Unis.	25 60	25 80	
Guillaume (30 marks).	24 50	24 60	
Impériales (Russie).	20 50	20 60	
Couronnes de Suède.	27 50	27 60	
Duc d'Autr. k. 3,388 88.	pair.		
Piastres.	43 3/4
Lires Italiennes.	1/8	0/0	

BILLET DE BANQUE			
Anglais	1 23		
Allemands	1 99		
Autrichiens	2 46		
Russes	2 08		
Hollandais	3 .. 0/00		
Belges 3 0/00	1 36 0/0		
Suédois	5 40		
Américains	1/2 0/0		
Italiens	1/2 0/0		
Suisses	1/2 0/0		

Le comptoir LYON-ALEMAND achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:			
MATIÈRES D'OR			
Vieux Paris	280		
Boîtes, montres et tabatières	250		
Or plein	242 à 245		
Or creux	235 à 240		
Jaseron	235		
MATIÈRES D'ARGENT			
Vieux Paris	153		
Coq	152		
Nouveau	150		
2 ^e Titre	123		
Platine	le gramme 4 fr.		
Lingots d'or	pair		
Lingots d'argent doré, perte	2 65 0/0		
Piastres du Chili et Pérou	3 55		

12^e arr. — Rue de Reully, 115. — Prop., M. Vilmorin. — Arch., M. J. Pellechet, avenue du Cog, 5. — Surélévation de magasins.

— Boulevard de Bercy, 66-68. — Prop., M. Jau. — Surélévation (2 étages).

14^e arr. — Impasse de la Tombe-Issoire, 6. — Prop., M. A. Carré, rue Chapon, 4. — Construction.

— Avenue d'Orléans, 106. — Prop., M. Antoine Gazard, rue de Lacépède, 57. — Arch., M. P. Bioro, boulevard Saint-Germain, 58. — Construction.

— Rue d'Alésia, 37. — Prop., M. A. Daubignard. — Arch., M. A. Besdel, rue d'Odessa, 13. — Surélévation.

15^e arr. — Rue Dombasle, 36. — Prop., M. P. Richard. — Arch., M. Ad. Brusselsaers, rue Dareau, 105. — Construction.

— Rue Roussin, 68. — Prop., M. Henri Fabre, avenue de Wagram, 63. — Construction.

— Boulevard Garibaldi, 80. — Prop., M. Bélières. — Arch., M. Bréban, rue de Vaugirard, 341. — Construction.

16^e arr. — Rue La Fontaine, 6. — Prop., M. Allain. — Ecurie et remise.

— Rue de la Tour, 49. — Prop., M. Guibourg. — Pavillon.

17^e arr. — Boulevard Pereire, angle rue Gustave-Doré. — Prop., M. A. Gilbert, boulevard de Courcelles, 92. — Arch., M. Gilbert. — Construction.

18^e arr. — Avenue de Clichy, 58. — Prop., M. Burdy jeune, rue Saint-Anne, 67. — Arch., M. Aug. Latapy, boulevard Pereire, 43. — Surélévation.

— Rue Christiani, 12. — Prop., Mme veuve Pinondel. — Arch., M. L. Duhem, rue Ordener, 155. — Modification d'un étage.

19^e arr. — Rue de Joinville, 34. — Prop. M. Fournet père, rue de Flandre, 104. — Arch., M. Fournet jeune, rue de Flandre, 191. — Construction.

20^e arr. — Rue des Pyrénées, 102. — Prop., M. Altmayer y demeurant, 113. — Surélévation (1 étage).

— Rue des Pyrénées, 212-214 et rue des Banes-Gatines. — Prop., M. Lacore, rue Flocon, 14. — Arch., M. Ch. Bury, rue Lafayette, 204. — Construction.

— Rue des Partants, 44. — Prop., M. Barret. — Surélévation (1 étage).

Du 24 mars 1890.

11^e arr. — Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 287. — Prop., M. E. Thierree, villa du Bel-Air, 6. — Arch., M. Georges Guyon, à Saint-Maurice. — Surélévation (2 étages).

14^e arr. — Rue Bourgeois, 3. — Prop., M. Rosenwald, rue du Ponceau, 5. — Deux constructions.

— Rue Bourgeois, 7. — Prop., M. Rosenwald, rue de Ponceau, 5. — Construction.

15^e arr. — Rue Rosenwald, 8. — Prop., M. Herupé, rue de l'Harmonie, 6. — Petit bâtiment.

— Rue de l'Abbé-Groult, 23. — M. L. Rouve, y demeurant (principal locataire). — Construction légère.

16^e arr. — Rue Mozard, angle rue du Ranelagh. — Prop., M. A. Chabert, rue Mozard, 39. — Arch., M. A. Chabert. — Construction.

— Rue de Civry. — Prop., M. Etienne Grimaud, rue de Lubeck, 32. — Petite maison d'habitation.

17^e arr. — Boulevard Pereire, 46. — Prop., M. A. Guy, avenue de Villiers, 51. — Construction.

19^e arr. — Rue Compans, 95. — Prop., M. Tavernier, rue d'Hautpoul, 12. — Construction.

20^e arr. — Rue de l'Ermitage, 30. — Prop., M. E. Coudun, passage du Jeu-de-Boule, 12. — Construction sur une cour.

Du 25 mars 1890.

11^e arr. — Passage l'Échevin. — Prop., M. Bengel, avenue Parmentier, 64. — Arch., M. Morize, rue Tronchet, 2. — Agrandissement des ateliers et magasins.

12^e arr. — Rue Villiot, 45. — Prop., Mme veuve Nion, même rue, 43. — Petit pavillon.

14^e arr. — Rue de l'Ouest, 45. — Prop., M. Chateau. — Arch., M. D. Evrard, avenue du Maine, 182. — Surélévation (3 étages).

19^e arr. — Rue projetée (rue David-d'Angers). — Prop., M. Deltor, villa du Progrès, 18. — Petite construction.

Adresser toutes les communications relatives au Journal à M. Ajasson de Grandsagne, directeur du Moniteur Général, 11, passage Saulnier, Paris.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après :

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre

AVIS. — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats de adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le vendredi soir.

14. — Le samedi 22 mars 1890. — Adjudication ne un lot des travaux de dallages en mosaïque à exécuter à la mairie du 13^e arrondissement. Travaux classés dans la 3^e catégorie (architecture).
Montant : 46,052.
M. Fachina, 47, rue Cardinet, à Paris, adj. à 32 de rabais.

15. — Le samedi 22 mars 1890. — Adjudication en un lot, à forfait, de travaux de vitrerie sertie en plomb à exécuter à la mairie du 13^e arrondissement. Travaux d'architecture.
Montant : 8,133.
MM. F. Pé et Gay, 104, avenue Kléber, à Paris, adj. à 5,500.
Mairie de Choisy-le-Roi. — 20 mars.
Enlèvement des boues et immondices.
Non adjugé.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

N° 16. — Préfecture de la Seine. — Concours. — Construction d'une école professionnelle du meuble (Ecole Boule) rue de Reully, 57.

17. — Samedi 19 avril. — Adjudication en huit lots des travaux de : 4^e Terrasse et Maçonnerie; 2^e Charpente; 3^e Couverture et Plomberie; 4^e Canalisation et Appareils pour le gaz; 5^e Menuiserie; 6^e Parquetage; 7^e Serrurerie; 8^e Peinture, Vitrerie et Dorure à exécuter pour la construction d'une salle de fêtes, rue Lecourbe, rue Pétel et rue Pécel (15^e arrondissement). — Travaux classés dans la 2^e catégorie (Grands Travaux d'Architecture).

18. — Le samedi 19 avril 1890. — Adjudication en un lot des travaux à exécuter pour la construction d'escaliers en fer et bois, au groupe scolaire, rue du Louvre et rue de la Jussienne. — Travaux classés dans la deuxième catégorie (Architecture).

Le samedi 19 avril 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de commerce), par le Préfet ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Huillard, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix stipulés dans une série spéciale et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux à exécuter pour la construction d'escaliers en fer et bois, au groupe scolaire, rue du Louvre et rue de la Jussienne (2^e arrondissement), lesquels travaux sont évalués à 14,354 francs.

Le devis descriptif et estimatif, le cahier des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (4^e bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 11 heures à 4 heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE
Par le Préfet :
Le secrétaire général de la préfecture.
Signé : LAURENCEAU.

COURS DES VIEILLES MATIÈRES A PARIS

Du 23 janvier au 28 mars 1890. (Derniers chang. à partir du 27 mars 1890).

Livrables à Paris comptant sans escompte.

FERRAILLE DE CHEMINS DE FER	PRIX PAR 1,000 KILOG.		TÔLES	PRIX PAR 1,000 KILOG.	
	Fer	Acier		Fer	Acier
Vieux rails { à double champignon	90 »	90 »	Déchets de tôles neuves et rognures	50 »	50 »
vignoles	90 »	90 »	Tôles de chaudière de 8 millimètres et au-dessus (dérivées)	80 »	80 »
Eclisses et contre-eclisses	95 »	95 »	Tôles de 5 mill. et au-dessus et rognures	80 »	80 »
Selles, boulons, crampons chevilletes	65 »	65 »	— 3 à 5 mill. —	50 »	50 »
Bandages de locomotives et de wagons	95 »	95 »	— de choix et au-dessous de 3 mill.	50 »	50 »
Essieux de locomotives et de wagons	95 »	95 »	Chaudières en tôle (non dérivées à dé- monter)	45 »	45 »
Vieux ressorts (Bessemer)	95 »	95 »			
Ferraille d'ateliers	90 »	90 »			
Tournure grosse	60 »	60 »			
FERRAILLES			FONTES		Prix par 4,000 kil.
Ferraille de constructeurs	80 »	80 »	Vieux coussinets de chemin de fer	57 »	57 »
— ordinaire, dite gros bouts	80 »	80 »	Fonte blanche, dite marmittaille sans brûlée	50 »	50 »
— de marchand, dite de campagne	80 »	80 »	Vieux tuyaux minces (tarrés)	50 »	50 »
Grain, cerceaux et platinage de choix	50 »	50 »	Fonte grise ordinaire sans brûlée	60 »	60 »
Vieux platinage	50 »	50 »	Vieux tuyaux épais (non tarrés) propres	60 »	60 »
Vieux cercles de charrettes et essieux	80 »	80 »	Vieilles gargouilles	60 »	60 »
Vieux barreaux en fer non brûlés	55 »	55 »	Fonte grise, dite mécanique	65 »	65 »
Vieux tuyaux en fer propres	50 »	50 »	Tournure de fonte propre	25 »	25 »
Vieux rails de terrassement	90 »	90 »	Tournures à l'huile, perçures, forures	12 50	12 50
Tournure de fer grosse	65 »	65 »	Vieux tuyaux en bon état (à servir)	100 »	100 »
— petite	50 »	50 »	Vieilles colonnes et plaques en bon état (à servir)	120 »	120 »

AVIS. — Notre Table des Matières de la Partie officielle de 1889 a été expédiée vendredi 28 mars. Jusqu'au 14 avril, nos abonnés qui ne l'auraient pas reçue pourront gratuitement la réclamer dans nos bureaux; passé ce délai, on devra payer 50 centimes par exemplaire. Cette table contient TOUTES LES DATES DE VARIATIONS DE TOUTES LES MATIÈRES DE CONSTRUCTION EN 1889.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 19 mars 1890.

- 11^e arr. — Passage Carrière (rue des Boulets, 96). — Prop., M. Raymond, rue Oberkampf, 75. — Arch., M. Paul Barbare, rue du Temple, 464. — Construction.
- 13^e arr. — Rue Toussaint-Féron, 41. — Prop., M. Mahé, rue Crozatier, 8. — Construction.
- 14^e arr. — Boulevard Saint-Jacques, 29. — Prop., M. E. Wiriot. — Arch., M. Jules Bitard, rue de la Barouillère, 6. — Construction.
- Rue de Gergovie, 68. — Prop., M. F. Lhuer, rue Saint-Louis-en-l'Île, 82. — Arch., M. Jules Bitard. — Construction.
- 16^e arr. — Avenue Marceau, 9. — Prop., M. Lot. — Arch., M. G. Ranchon, rue du Faubourg-Poissonnière, 127. — Construction.
- 17^e arr. — Rue Saint-Ferdinand, 27. — Prop., MM. A. Doyen frères. — Transformation d'atelier.

Du 20 mars 1890.

- 13^e arr. — Avenue d'Ivry, 32. — Prop., M. L. Fouénard avenue de Ségur, 3. — Construction (2 étages).
- 10^e arr. — Rue Saint-Jérôme, 3. — Prop., M. A. Pierre.

— Arch., M. Marcel Forgeron, rue du Temple, 31. — Transformation d'une boutique en appartement.

Du 21 mars 1890.

- 5^e arr. — Rue Meslay, 29. — Prop., M. A. Devos. — Arch., M. L. Farge, rue Daubigny, 40. — Modification de la loge du concierge.
- 6^e arr. — Rue de Vaugirard, 74. — Prop., M. A. Turlet, rue de Rennes, 142. — Ateliers de fonderie de caractères.
- 9^e arr. — Rue de Provence, 105-107. — Prop., Compagnie universelle du canal maritime de Suez. — Arch., M. Ch. Marette, rue Mogador, 41. — Construction pour bureaux.
- 13^e arr. — Rue des Chamailards, 42. — Prop., M. Richelet. — Surélévation (1 étage).
- 16^e arr. — Rue de Mussé, 1. — Prop., M. Carlier. — Arch., M. H. Chazette, rue Croulebarbe, 65. — Construction.
- 19^e arr. — Passage de la Brie, 7. — Prop., M. Biard. — Arch., M. Ch. La Boissette, avenue Parmentier, 174. — Surélévation.
- 20^e arr. — Rue des Pyrénées, 369-371. — Prop., M. Lehoucq, rue de Bondy, 28. — Arch., M. V. de Tramasure, rue de la Fontaine, 8. — Deux constructions.
- Rue Haxo, 8. — Prop., M. A. Desor, avenue Parmentier, 103. — Arch., M. Eug. Bonnet, rue des Pyrénées, 113. — Construction.
- Rue Julien-Lacroix, 39. — Prop., Mme veuve Lelou. — Arch., M. Frédéric Springer, rue des Maronites, 7. — Construction.

Du 22 mars 1890.

- 5^e arr. — Rue Monge prolongée. — Prop., M. H. Rousseau-Liénard, à Tourcoing (Nord). — Arch., M. Paul Wallon rue Gay-Lussac, 1. — Construction.
- 6^e arr. — Rue Bayard, 23. — Prop., Mme veuve Lebon, villa Scheffer. — Surélévation (1 étage).
- 11^e arr. — Rue Fontaine-au-Roi, 16-18. — Prop., M. J. Dangien, rue Pierre-Levée, 15 bis. — Arch., M. A. Lemoux, rue de Rome 155. — Construction.

Matériaux de construction.

TARIF DES DROITS D'OCTROI

DE LA VILLE DE PARIS

DÉCIMES COMPRIS

Applicable au 1^{er} Janvier 1890 (Sans changements depuis janvier 1889.)

DÉCIMES POUR FRANC

Un décime pour franc, établi par l'ordonnance du 16 août 1815 et maintenu indéfiniment par l'ordonnance du 17 août 1832 et par l'arrêté du gouvernement du 17 juin 1848, est applicable à tous les droits d'octroi.

Un second décime pour franc, établi par l'arrêté précité et la loi du 5 août 1874 et maintenu jusqu'au 31 décembre 1881 inclusivement par le décret en date du 15 août 1876 et la loi précitée, est applicable à toutes les taxes autres que celle qui frappe les viandes.

DÉSIGNATION sous les numéros du Tarif général des objets assujettis aux droits	UNITÉ sur laquelle portent les droits	DROITS PERÇUS décimes compris	DÉSIGNATION sous les numéros du Tarif général des objets assujettis aux droits	UNITÉ sur laquelle portent les droits	DROITS PERÇUS décimes compris
MATÉRIAUX			FORTE		
49. — Chaux grasse, chaux hydraulique en pierre ou en poudre, ciments de toute espèce et mélanges contenant ces substances	100 kil.	4 20	54. — Ancres, appareils à tubes, archivoltes, arrêts de portes, auges de malaxeurs, autels	100 kil.	2 40
— La chaux éteinte en pâte, le mortier dans lequel il entre de la chaux, la pierre à chaux et le poussier de cette pierre ne paient que le demi-droit. Les carreaux de ciment sont imposés comme ciment pour leur poids intégral.			Bagues pour barreaux de rampes et grilles, balcons de croisées, baldaquins, balustrades de toutes espèces, balustres, bornes à scellement, barillets, barres d'appui, bases pour barreaux de rampes et grilles, bases pour colonnes, bases pour pilastres, bassins de fontaines, battements de portes, boisseaux, boîtes hydrauliques, bornes unies et ornées, bornes-fontaines, bouches de calorifères, bouches à clefs, bouches de chargement de fours à coke, bouches de fours, bouchons de fourneaux, boules de cloches, boules de rampes unies et ornées	Id.	2 40
50. — Plâtre	l'hectol.	» 42	Cadres de trémies, candélabres de ville, caniveaux, cariatides, cercles de cloches, chaires à prêcher, chambranles de cheminées, chapiteaux de toutes espèces, chasse-roues, châssis de toutes espèces, clapets de sûreté, cloches longues et rondes, colonnes de toutes espèces, consoles de toutes espèces, coudes de tuyères, coudes de tous diamètres, couronnements de portes et de cheminées, coussinets, crapaudines, crémaillères, croisées à vitraux, croix de tous diamètres, culottes d'articulation, cuves de régulateurs, cuvettes de chéneaux, cuvettes d'égouts, cuvettes d'urinoirs, cuvettes de plombs, cuvettes à bascule, cylindres ordinaires de fumisterie, cylindres ellipsoïdes	Id.	2 40
51. — Moellons de toute espèce et meulière de toute dimension	mètre cube.	4 20	Dauphins, décrotoirs à scellement, dessus de portes, devantures de cloches, disques de trémies	Id.	2 40
52. — Pierres de taille, dalles et carreaux de pierre de toute espèce	Id.	4 20	Embases de cheminées, embases de colonnes, embases carrées et rondes, embases de jeux d'orgues, embases de condenseurs, encoffrements de trottoirs, entourages de tombes, entredeux de grilles, entretoises de buks-tear, escaliers, éviars	Id.	2 40
53. — Marbres et granits	Id.	30 »	Faisceaux-colonnes pour grilles, flasques de galets, fleurons, foyers de cloches, foyers de cheminées, frises de toutes espèces, fuseaux de rampes, fûts d'articulations	Id.	2 40
— La pierre dite granit de Cherbourg est, pour la perception, assimilée à la pierre de taille.			Garde-corps de ponts, gargouilles, garnitures de rampes de toutes espèces, glands, glissières de registres, grilles		
FER, ACIER BESSEMER ET AUTRE MÉTAL FERRO-ACIÉREUX					
54. — Poitrails, solives, pièces pour combles, marches d'escalier, fers à T de toutes espèces, tôles striées et ondulées, chasse-roues, rails de toutes espèces	100 kil.	3 60			
FER					
54. — Fers tors et à croix; fers à olive, fers à moulure, fers à vitrage de toutes dimensions, fers rainés de toutes dimensions, fers cornières et d'angles de toutes espèces, fers demi-ronds de 25 millimètres et au-dessus, larges plats de 175 millimètres de largeur et au-dessus et d'une épaisseur minimum de 6 millimètres; fers creux ou tubes de toutes espèces, les tubes de tôle exceptés, coussinets et plaques tournantes	Id.	3 60			

DÉSIGNATION sous les numéros du Tarif général des objets assujettis aux droits	UNITÉ sur laquelle portent les droits	DROITS PERÇUS décimes compris	DÉSIGNATION sous les numéros du Tarif général des objets assujettis aux droits	UNITÉ sur laquelle portent les droits	DROITS PERÇUS décimes compris
d'entourage et de clôture de toutes espèces, grille-mosaïques, à scellement, grilles d'égout à scellement.	100 kil.	2 40	ARDOISES		
Impostes, intérieurs de cheminées.	Id.	2 40	55. — De grande dimension de 451 à 700 centimètres de superficie.	le mille.	6 »
Jets d'eau pour portes et croisées.	Id.	2 40	56. — De petite dimension jusqu'à 450 centimètres de superficie.	Id.	3 60
Lambrequis, lances unies et ornées, linteaux, lucarnes.	Id.	2 40	— Les ardoises ayant une surface supérieure à 700 centimètres sont soumises au droit proportionnel.		
Mains courantes pour balcons, manchon, smangeoires à scellement, marches d'escalier, mascarons d'applique, moulures.	Id.	2 40			
Obtrateurs hydrauliques, ornements funéraires à scellement, ornements de grilles, ornements religieux à scellement.	Id.	2 40	TERRES CUITES		
Palmettes d'applique, panneaux de portes, patins de guides, pavots, peintures de portes, piédestaux d'articulations, pilastres, pipes, pitons de rampes, plaques tournantes, plaques pleines, plaques de parquet, plaques ornées et autres de toutes espèces, plongeurs, pommes de pin, pommes de rampes ornées, pommes de rampes boules, pommes de poteaux de stalles d'écurie, pompes à scellement, ponts, portegalets, portes de cendriers et autres de toutes espèces, portes de foyers, poteaux d'affiches, poteaux pour stalles d'écurie, pots de fourneaux, presse-étoupes d'articulations.	Id.	2 40	57. — Briques pleines.	100 kil.	» 30
Quilles de faillage.	Id.	2 40	58. — Briques creuses, tuiles.	Id.	» 36
Raccords de canalisation, rampes d'escalier, râteliers, regards d'égouts, regards de trottoirs et autres de toutes espèces, registres de fumisterie, robinets, rosaces de toutes espèces.	Id.	2 40	59. — Carreaux de terre cuite.	Id.	» 60
Sabliers d'applique, scellements de balcons, siphons, sommiers de foyers, supports de chemins de roulement, supports des grilles.	Id.	2 40	60. — Pots creux, mitres, tuyaux et poterie de toute espèce employés dans la construction et le jardinage.	Id.	» 60
Tabliers de grilles, tampons de regards, tampons de bouches à clefs, têtes de cornues, têtes de pipes, traverses, trémies, tronçons de guides, tubulures de tous diamètres, tuyaux de descente d'eau, tuyaux T, tuyaux de tous diamètres et de toutes espèces, tympes marâtres pour barreaux ronds.	Id.	2 40	61. — Carreaux et panneaux de faïence.	Id.	2 70
Urinoirs, urnes à scellement.	Id.	2 40	62. — Argile, terre glaise, sable gras.	Id.	1 80
Vannes ou valves, vannes hydrauliques, ventouses.	Id.	2 40	— Les briques, tuiles et carreaux cassés ne paient que le demi-droit.	mètre cube.	1 50
			— Les briques, tuiles, carreaux, pots non cuits acquittent le droit entier.		
			BOIS		
			63. — Bois de chêne, châtaignier, orme, frêne, charme, noyer, merisier, acacia, érable, prunier, pommier et autres d'essence dure, en grumes ou équarris, débités en sciage ou en fente, façonnés ou non.	le stère.	11 28
			64. — Bois de sapin, platane, peuplier, bouleau, aune, tilleul, saule, marronnier, et autres d'essence tendre en grume ou équarris débités en sciage ou en fente façonnés ou non.	Id.	9 »
			BOIS A BRULER		
			Échasses, Boulins.		
			44 et 45. — Les perches ayant moins de 0 ^m 16 de circonférence moyenne acquittent le droit comme menuise.	Id.	»
			De 0 16 à 0 38 centimètres de circonférence, elles paient comme bois à brûler.		
			Bois à brûler { Essence dure	Id.	3 »
			{ Essence tendre	Id.	2 22
			Au-dessus de 0 38 centimètres, elles acquittent comme bois à ouvrir suivant leur essence.		
			Pour les bois à ouvrir il est fait déduction de l'écorce.		
			La menuise est le bois rond coupé à la longueur de 1 ^m 43 et ayant moins de 0 ^m 16 de circonférence.		
			VIEUX BOIS		
			Les bois de démolition ou autres ayant servi acquittent les mêmes droits que		

1° Les déclarations devront indiquer le nombre des pièces de chaque espèce, leurs dimensions et le poids total du fer et de la fonte composant chaque chargement.
2° En cas de mélange de fer et de fonte, si le mélange ne permet pas de faire la vérification par nature de métal, le tout sera imposé comme fer.
3° Les quantités arrivant par eau pourront d'un commun accord être reconnues par le volume d'eau déplacé par le bateau.
4° Ne sont pas imposables les rails, coussinets et plaques tournantes en fer, acier ou fonte, des chemins de fer proprement dits, qualifiés comme tels dans les déclarations d'utilité publique et dans les actes de concession, et dont la nue propriété appartient à l'État ou au département.
5° Ne sont pas imposables, les tubes, tuyaux, manchons et consi les en fer, acier ou fonte, employés par l'administration des postes et des télégraphes à l'établissement des lignes télégraphiques.

DÉSIGNATION sous les numéros du Tarif général des objets assujettis aux droits	UNITÉ sur laquelle portent les droits	DROITS PERÇUS décimes compris	DÉSIGNATION sous les numéros du Tarif général des objets assujettis aux droits	UNITÉ sur laquelle portent les droits	DROITS PERÇUS décimes compris
les bois neufs, sous déduction des défauts qu'ils présenteront.			FOURRAGES		
Lorsque ces bois seront reconnus ne pouvoir être employés comme bois de travail, ils seront imposés comme bois de chauffage, suivant leur nature.			70. — Foin, sainfoin, luzerne et autres fourrages secs.	100 h ^{tes} de 3 kil.	6 »
65. — Lattes et treillages.	100 h ^{tes}	11 28	71. — Paille.	Id.	2 40
— La botte de lattes se compose de 50 lattes de 1 ^m 30 de longueur et de 5 centimètres de largeur; la botte des treillages contient 70 mètres de longueur de treillage. Au-dessus de ces nombres et dimensions, le droit est proportionnel.			72. — Avoine.	100 kil.	1 50
			73. — Orge.	Id.	1 92
			LIQUIDES		
			8 et 16. — Huiles autres que l'huile d'olive et de toute autre espèce provenant de substances animales ou végétales.		
			Les droits perçus au profit du Trésor sur les boissons, les alcools dénaturés et les huiles de toute sorte; à l'exception des huiles minérales, sont passibles de deux décimes et demi par franc (loi du 31 décembre 1873 et 29 décembre 1876).		
			Ils sont pour les huiles :		
			En principal Fr. 12 »		
			Double-décime et demi-décime 3 »		
			Le droit perçu au profit de la ville, double-décime compris, étant de 32 79	100 kil.	47 79
			17. — Huiles et essences minérales.	l'hectol.	21 60
			18. — Vernis de toute espèce autres que ceux à l'alcool.	Id.	21 60
			7. — Alcool pur contenu dans les préparations dites alcools dénaturés.		
			Mêmes observations pour les alcools dénaturés que pour les huiles.		
			Les droits perçus :		
			Droit en principal 30 »		
			dû au) deux décimes et		
			Trésor (demi-décime 7 50		
			Droit dû en principal 7 50		
			Droit perçu 45 »	Id.	45 »
			Les alcools dénaturés, conformément à la loi du 2 août 1872, sont passibles, indépendamment du droit sur l'alcool contenu dans le mélange, de la taxe d'octroi sur le liquide employé à la dénaturalisation comme s'il était présenté en nature.		
			19. — Blanc de céruse ou de zinc et autres couleurs contenant de l'huile, de l'acide oléique et toute substance pouvant être employée comme huile; de dégras de toute espèce, graisse ou mélange pouvant être employés comme dégras ou pour le graissage des machines; fèces, pieds d'huile et autres résidus d'huile.	Id.	11 40
			20. — Essences autres que les essences minérales, liquides de toutes sortes pouvant être employés comme essence, et tous produits liquides résultant de la distillation des goudrons assimilables à l'essence.	Id.	10 20
			21. — Goudrons liquides à l'état brut et liquides provenant de la distillation des goudrons non assimilables à l'essence.	100 kil.	» 72
			Les mastics sont imposés d'après la quantité d'huile qu'ils contiennent.		
			BOIS DE DÉCHIRAGE		
			66. — Bateau en chêne.	par bateau	28 80
			67. — Bateau en sapin.	Id.	14 40
			Tout bateau faisant exception par la dimension à la toue ordinaire paiera le droit par mètre carré.		
			68. — Bois de déchirage en chêne.	mètre carré	» 216
			69. — Bois de déchirage en sapin.	Id.	» 12
			VERRES		
			— Verres à vitres. Supprimé à partir du 1 ^{er} Janvier 1884.		
			— Glaces. Supprimé à partir du 1 ^{er} janvier 1880.		
			CIRE		
			75. — Cire blanche, spermacéti raffiné et presse, et cire jaune.	100 kil.	42 »
			Les filés de cire jaune ne sont soumis qu'au demi-droit.		
			76. — Bougie stéarique, acides stéariques, margariques et autres substances pouvant remplacer la cire, telles que la paraffine, etc., etc., spermacéti brut.	Id.	24 »
			GRAISSES		
			77. — Suifs de toute espèce, bruts ou fondus, sous toute forme, vieux oings et graisses de toute espèce, non comestibles venant de l'extérieur, sortant des abattoirs ou suiferies et fondoirs particuliers.	Id.	12 »
			ASPHALTE, GOUDRONS		
			78. — Asphalte, bitume, brai de toute sorte, goudrons naturels ou artificiels non imposables comme essences ou comme goudrons liquides, et résidus non imposables comme essences provenant de la houille, du gaz et de toutes autres matières organiques.	100 kil.	» 72
			CHARBONS		
			46. — Charbon de bois, charbon artificiel et toute composition pouvant remplacer le charbon de bois.	l'hectol.	» 60
			48. — Anthracite, houille de toute espèce, lignite, boghead, cannel coal, tourbe carbonisée et épurée et coke.	100 kil.	» 72
			La tourbe à l'état brut et le poussier de coke ne paient que le demi-droit.		
			— L'escarbille, les briquettes et tous les combustibles dans lesquels il entre du charbon de terre acquittent le droit entier. Il en est de même de tout résidu ou poussier de charbon de terre.		